



# Conseil de sécurité

Soixante-quatorzième année

**8601<sup>e</sup>** séance

Mercredi 21 août 2019, à 9 h 30

New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M <sup>me</sup> Wronecka . . . . .	(Pologne)
<i>Membres :</i>	Afrique du Sud . . . . .	M. Matjila
	Allemagne . . . . .	M. Schulz
	Belgique . . . . .	M. Cooreman
	Chine . . . . .	M. Wu Haitao
	Côte d'Ivoire . . . . .	M. Ipo
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M. Cohen
	Fédération de Russie . . . . .	M. Repkin
	France . . . . .	M <sup>me</sup> Gueguen
	Guinée équatoriale . . . . .	M. Ndong Mba
	Indonésie . . . . .	M. Syihab
	Koweït . . . . .	M. Alotaibi
	Pérou . . . . .	M. Ugarelli
	République dominicaine . . . . .	M. Singer Weisinger
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	M. Hickey

## Ordre du jour

La situation en Somalie

Rapport du Secrétaire général sur la Somalie (S/2019/661)

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 9 h 30.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation en Somalie**

#### **Rapport du Secrétaire général sur la Somalie (S/2019/661)**

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Somalie à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les intervenants suivants à participer à la séance : le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie, M. James Swan; le Représentant spécial pour la Somalie du Président de la Commission de l'Union africaine et Chef de la Mission de l'Union africaine en Somalie, M. Francisco Caetano José Madeira; la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, M<sup>me</sup> Pramila Patten; et la Directrice exécutive du Somali Women Development Centre, M<sup>me</sup> Amina Arale.

M. Madeira et M<sup>me</sup> Arale participent à la présente séance par visioconférence depuis Mogadiscio.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2019/661, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Somalie.

Je donne à présent la parole à M. Swan.

**M. Swan** (*parle en anglais*) : Je suis heureux de prendre la parole devant le Conseil de sécurité pour la première fois depuis mon entrée en fonctions en juin dernier. Je tiens tout d'abord à affirmer aux membres que je suis pleinement résolu à mettre en œuvre le mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM), approuvé par le Conseil dans sa résolution 2461 (2019), et les autres résolutions pertinentes du Conseil. Je tiens également à souligner d'emblée l'importance capitale des grandes priorités transversales dans toutes nos activités, notamment les droits de l'homme, le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, ainsi que la participation des jeunes et de la société civile.

Je suis reconnaissant de l'accueil chaleureux que m'ont réservé, depuis mon arrivée en Somalie, le Gouvernement fédéral, les États membres de la fédération et tous les Somaliens que j'ai eu le plaisir de rencontrer. En outre, je salue la collaboration avec les partenaires internationaux en Somalie jusqu'à présent, et je compte bien la renforcer. Je suis particulièrement reconnaissant au Représentant spécial pour la Somalie du Président de la Commission de l'Union africaine et Chef de la Mission de l'Union africaine en Somalie, l'Ambassadeur Francisco Madeira, de ses conseils et de son étroite coopération, et je rends hommage au sacrifice héroïque que continuent de faire les forces de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) pour la cause de la paix en Somalie.

Depuis mon retour dans ce pays que j'ai suivi de près pendant de nombreuses années, j'ai été impressionné par les signes de progrès évidents. Je me suis rendu dans tous les États membres de la fédération et dans le Somaliland, où j'ai eu l'occasion d'entendre les points de vue des dirigeants et des populations. Au cours de mes déplacements à travers le pays, j'ai observé de nombreux exemples de relèvement, de développement, de renforcement de la sécurité et d'opérationnalité des institutions publiques. J'ai été très impressionné, voire ému, par la résilience, la détermination et le courage des Somaliens que j'ai rencontrés. Ces avancées sont le fruit du programme ambitieux mais réalisable de consolidation de la paix et d'édification de l'État auquel les dirigeants somaliens sont attachés.

La Somalie et ses partenaires internationaux sont impatients de voir ces progrès s'intensifier d'ici à la fin de 2020 grâce à la réforme constitutionnelle, aux avancées des opérations de sécurité et des réformes du secteur de la sécurité, à l'allègement de la dette rendant possible un financement prévisible du développement, et à la tenue des élections nationales prévues. Nous devons reconnaître les progrès accomplis à ce jour dans la réalisation de ces priorités. Cependant, les possibilités de réaliser de nouveaux progrès nécessaires dans ces domaines sont de plus en plus faibles. Nous risquons de prendre du retard par rapport aux délais fixés pour atteindre les objectifs prioritaires. Les progrès risquent d'être retardés en l'absence d'une reprise du dialogue et de la coopération entre toutes les parties prenantes.

Pour préparer le terrain en vue d'atteindre ces objectifs d'ici à 2020, il faudra redoubler d'efforts au cours des prochains mois. Il faudra également obtenir un consensus politique et un compromis sur la meilleure

manière de progresser entre les dirigeants somaliens au niveau national – au sein des pouvoirs exécutif et législatif –, et en particulier entre le Gouvernement central et les États membres de la fédération. Nous attendons avec intérêt la prochaine réunion du Forum de partenariat sur la Somalie en octobre, qui sera l'occasion pour la Somalie et ses partenaires internationaux de s'entendre sur les domaines d'action prioritaires et de catalyser les progrès concernant les priorités de la Somalie en matière d'édification de l'État d'ici à la fin de 2020.

Le cycle électoral national de 2020 et 2021 sera l'occasion de faire avancer de manière décisive le processus de démocratisation. Les préparatifs techniques continuent de progresser, un projet de loi électorale est en cours d'examen par le Parlement fédéral, et la Commission électorale nationale indépendante poursuit les préparatifs du processus d'inscription des électeurs.

J'encourage la Chambre du peuple du Parlement à accélérer l'examen et l'adoption du projet de loi électorale, notamment en engageant de nouvelles consultations pour obtenir un large soutien politique. À cette fin, je me félicite de la reprise de la coopération entre les deux chambres du Parlement. J'encourage également le Gouvernement fédéral à constituer une équipe spéciale chargée de coordonner la sécurité électorale afin d'établir le dispositif de sécurisation des élections. De plus, nous demandons instamment que l'autonomisation des femmes dans les processus politiques soit renforcée.

Tout en nous intéressant aux préparatifs des élections nationales de 2020 et 2021, nous devons être attentifs aux processus électoraux dans les États membres de la fédération. Nous suivons de près l'évolution de la situation à Galmudug, où, avec l'appui du Gouvernement fédéral somalien, un forum en faveur de la réconciliation est mis en place. Nous encourageons cette initiative qui vise à parvenir à un large consensus sur le processus électoral de Galmudug.

Dans le Djoubaland, nous continuons d'appeler instamment à la mise en place d'un processus électoral unique, convenu et accepté par tous, qui permettrait d'éviter un risque accru d'instabilité si le résultat était contesté. L'ONU et d'autres partenaires internationaux ont exhorté toutes les parties à rechercher un compromis sur la voie à suivre, mais nous ne disposons malheureusement que de très peu de temps. Des troubles dans le Djoubaland mettraient en péril non seulement les progrès réalisés dans cet État membre de la fédération, mais aussi de nombreuses priorités

nationales essentielles, y compris la préparation des élections en 2020 et 2021, la lutte contre les Chabab et le programme de développement. Quelle que soit l'issue de la réunion de demain dans le Djoubaland, j'implore toutes les parties prenantes de faire preuve de retenue, de s'abstenir de recourir à la violence et de régler leurs différends par le dialogue.

Comme je l'ai indiqué au début de mon exposé, je me suis rendu dans le Somaliland, les 27 et 28 juillet, et j'ai eu des consultations d'information avec ses dirigeants. Nous continuons d'encourager le dialogue entre les autorités de Hargeisa et de Mogadiscio, et d'autres, en nous appuyant sur les progrès déjà accomplis.

Une fois adoptée, la Constitution fédérale offrira une vision commune à tous les Somaliens, tout en établissant clairement les rôles respectifs des organes de l'État fédéral et les relations avec et entre les États membres de la fédération. Des progrès ont été accomplis dans le processus d'examen technique, mais les Somaliens doivent désormais s'engager dans un dialogue sans exclusive afin de parvenir à un accord sur les questions critiques en souffrance, notamment la répartition des pouvoirs, les relations intergouvernementales, le système de gouvernance, le partage des ressources et le statut de Mogadiscio.

La situation en matière de sécurité en Somalie demeure très préoccupante. L'attaque brutale des Chabab contre les locaux de l'administration de la région du Banaadir, le 24 juillet, a rappelé douloureusement la menace que représente le terrorisme pour le progrès. Je rends hommage aux victimes de cette attaque et d'autres. Néanmoins, l'évolution de la situation en matière de sécurité est encourageante. Les forces de sécurité somaliennes, en collaboration avec l'AMISOM, l'ONU et les partenaires internationaux, progressent dans leurs activités de relèvement et de stabilisation des zones du Bas-Chébéli, à la périphérie de Mogadiscio, tenues par les Chabab. Ces opérations ont montré l'efficacité de cette collaboration et renforcé l'engagement des principaux acteurs en matière de sécurité dans le cadre de l'approche globale pour la sécurité. Ces opérations appuient simultanément la mise en œuvre du plan de transition et du dispositif national de sécurité en progressant sur le plan des réformes institutionnelles mises en place pour recruter, professionnaliser et appuyer les forces militaires et de police somaliennes, ainsi que les institutions judiciaires et garantes de l'état de droit.

La Somalie progresse régulièrement sur la voie de la reprise économique. Des efforts sont déployés pour améliorer la résilience économique du pays ainsi que le caractère inclusif de cette croissance. Les autorités gouvernementales ont fait d'importants progrès sur le plan de l'amélioration de leurs performances budgétaires et du renforcement de la gouvernance. Le point de décision dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés est en passe d'être atteint. Le Gouvernement fédéral somalien doit maintenant s'assurer qu'il réunit les conditions préalables nécessaires pour atteindre le point de décision au début de 2020. Cela exigera une étroite collaboration avec le Parlement pour adopter la législation nécessaire, et avec les États membres fédéraux pour élaborer le cadre budgétaire fédéral.

Dans le même temps, la crise humanitaire en Somalie demeure l'une des plus longues de celles qui sévissent dans le monde. À l'heure actuelle, 2,2 millions de Somaliens sont confrontés à une situation d'insécurité alimentaire aiguë et 2,6 millions sont déplacés à l'intérieur du pays, fuyant le conflit et la sécheresse. L'ONU et le Gouvernement somalien ont publié conjointement un plan d'aide en réponse à la sécheresse d'un montant de 686 millions de dollars, dont environ 350 millions ont été garantis. J'appelle les États Membres à financer d'urgence ce plan. Dans le même temps, nous devons nous concentrer sur les priorités légitimes de la Somalie en matière de développement à long terme, comme cela est indiqué dans le cadre de relèvement et de résilience et les préparatifs du nouveau programme national de développement.

Près de huit mois se sont écoulés depuis l'attaque au mortier perpétrée, le 1<sup>er</sup> janvier, contre le complexe des Nations Unies à Mogadiscio. Depuis ce jour, nous avons fait des progrès considérables pour renforcer la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies. La sécurité et le bien-être du personnel resteront une priorité pour moi tout au long de mon mandat.

Je tiens à remercier mon adjoint, M. Raisedon Zenenga, pour le rôle prépondérant qu'il a joué au cours des mois difficiles qui ont précédé mon arrivée. Je remercie également le Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie pour l'aide constante qu'il apporte à l'AMISOM, à l'armée nationale somalienne et au système des Nations Unies en Somalie.

Il faudra de la persévérance et de la patience pour instaurer une paix et une stabilité durables dans un pays comme la Somalie qui a subi depuis tant de décennies

des traumatismes et des chocs. Avec l'appui constant du Conseil de sécurité et de la communauté internationale dans son ensemble, la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie reste déterminée à aider les Somaliens dans leur marche vers un avenir pacifique et prospère.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je remercie M. Swan de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Madeira.

**M. Madeira** (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, de m'avoir invité à prendre la parole devant le Conseil de sécurité sur la situation en Somalie. Je tiens tout d'abord à me joindre à M. Swan pour vous féliciter, Madame la Présidente, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité.

Depuis mon dernier exposé devant le Conseil (voir S/PV.8533), la situation sur les plans politique et de la sécurité en Somalie demeure encourageante, malgré la persistance de troubles et l'incertitude politique. Au cours des trois derniers mois, le pays a connu une évolution sur les plans politique, économique et de la sécurité qui, si elle est durablement maîtrisée, aura une incidence positive sur nos efforts concertés pour aider à mettre fin à la guerre en Somalie, à rétablir la paix dans le pays et à construire un avenir meilleur pour tous ses habitants.

Au cours de la période à l'examen, nous avons été témoins des efforts déployés par le Gouvernement fédéral somalien pour veiller au respect de ses engagements et de ses étapes clefs en matière de paix, de stabilité, de développement et de politique inclusive, en particulier en ce qui concerne les préparatifs des élections qui auront lieu dans l'État de Galmudug et dans le Djoubaland. Dans l'État de Galmudug, des progrès remarquables ont été accomplis sur la voie de la réconciliation, notamment la réconciliation entre les clans et au sein des clans, en tant que fondement d'une approche à long terme de la stabilité. La visite du Premier Ministre Hassan Khayre à Galmudug, qui a duré plus d'un mois, a permis le lancement d'un processus d'intégration des forces des clans Ahl al-Sunna wal-Jama'a et Habar aux forces de sécurité nationale somaliennes. La Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), l'Union européenne, l'ONU et les partenaires bilatéraux ont été invités à assister au dévoilement des initiatives du Premier Ministre concernant l'intégration des forces et les préparatifs de la conférence de réconciliation de Galmudug à Dhuusamarreeb et les préparatifs des

élections dans l'État de Galmudug qui auront lieu cette année.

La délégation a rencontré certaines des recrues intégrées d'al-Sunna et a eu la possibilité de discuter avec le comité de réconciliation de leur composition et de leur mission, des communautés qu'elles représentent et de leur niveau de représentativité. Les efforts du Premier Ministre doivent être appuyés dans tous leurs aspects, car ils offrent une occasion unique d'aboutir à la mise en place d'un gouvernement uni et d'institutions opérationnelles à Galmudug, à une réconciliation durable entre les 11 clans qui composent la population de cet État et à la paix et à la stabilité indispensables à tout développement significatif dans la région.

En ce qui concerne le Djoubaland, dans le cadre des préparatifs des prochaines élections, l'AMISOM a tenu plusieurs réunions distinctes avec le Gouvernement fédéral somalien, les dirigeants du Djoubaland, les candidats à la présidence issus de l'opposition, les chefs de clan et les représentants de la communauté internationale pour examiner la situation politique en voie de détérioration dans cet État, afin d'atténuer ses conséquences profondes et l'aggravation possible des tensions entre les parties concernées. Ces engagements ont eu pour principal résultat la conclusion d'un accord entre les parties prenantes sur le rôle de l'AMISOM tel qu'il est défini dans la résolution 2472 (2019) en vue de contribuer à l'instauration d'un environnement sûr pour la tenue des élections, en renforçant notamment la sécurité à Kismaayo et ses environs. Un plan pour la tenue d'élections libres, équitables et ouvertes à tous a été adopté et un comité de renseignement a été mis en place.

Avec l'AMISOM et l'IGAD, la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM), sous la direction de mon collègue, M. James Swan, s'est rendue à Kismaayo et, au nom de la communauté internationale, s'est efforcée d'établir un dialogue avec les parties prenantes, la Commission nationale indépendante chargée des élections et du découpage électoral du Djoubaland et l'administration de Kismaayo afin d'étudier les préoccupations majeures soulevées par les parties. Ces efforts se poursuivent et, malgré l'heure tardive, nous espérons que les parties parviendront à un accord débouchant sur des élections ouvertes à tous, crédibles et pacifiques qui renforceront l'unité du peuple du Djoubaland.

En ce qui concerne les élections de 2020 et 2021, les principaux faits marquants de la période à

l'examen ont été la poursuite de l'établissement des listes électorales, ce qui a permis d'examiner les décisions politiques relatives au système électoral et de procéder à une révision de la loi sur les partis politiques, l'inscription des électeurs, la sensibilisation du public et la sécurité électorale. La commission nationale indépendante chargée des élections n'a pas encore achevé les préparatifs préalables à l'inscription sur les listes électorales, notamment l'identification des lieux d'inscription des électeurs qui pourront être sécurisés grâce à l'appui de l'AMISOM.

Conformément à la décision du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et à la résolution 2472 (2019), la Commission de l'Union africaine et l'AMISOM ont parrainé et organisé à Kampala un atelier multipartite sur la sécurité électorale et un mécanisme de règlement des différends en vue des élections générales en Somalie en 2020 et 2021. Un projet de plan électoral sur la planification de la sécurité électorale a été élaboré au cours de cet atelier. Ce plan prévoit, outre des interventions clefs, la création par le Gouvernement fédéral somalien d'un groupe de travail sur la sécurité électorale chargé d'élaborer le concept de sécurité électorale pour les élections de 2020 et 2021. Dans l'intervalle, l'AMISOM a mis en place, de manière anticipée, des cellules internes de sécurité électorale dans l'ensemble des régions, comprenant ses propres composantes policière, militaire et civile.

S'agissant du processus de révision de la Constitution, les organes mandatés ont eu des entretiens avec le Président Mohamed Abdullahi Mohamed Farmajo sur les progrès accomplis à ce jour. Les consultations publiques et la mobilisation des citoyens au sein des États ont été planifiées et approuvées, et les travaux en vue de leur mise en œuvre sont en cours. L'AMISOM est prête à contribuer à ces efforts en appuyant les forces de sécurité somaliennes, qui ont reçu pour mission d'assurer la sécurité des différentes équipes chargées de la mise en œuvre de ce programme dans les différentes régions.

L'économie somalienne poursuit son redressement et, selon les estimations, le taux de croissance pour cette année devrait se renforcer, passant de 2,8 % l'an dernier à 3 % cette année. L'inflation est passée de 3,2 % à 3 %, selon les informations émanant des autorités gouvernementales. Le Gouvernement met en œuvre le quatrième et dernier programme du Fonds monétaire international (FMI) supervisé par les services du FMI, qui vise l'obtention de prêts à taux réduit de la part du FMI et de la Banque mondiale et le renforcement des

possibilités d'allègement de la dette. Ces efforts méritent d'être salués et appuyés.

Les Chabab représentent toujours une grave menace pour la sécurité et la stabilité en Somalie. Pour relever ce défi, l'AMISOM maintient une présence dans les secteurs définis dans son concept d'opérations de 2018-2021 et, en collaboration avec les forces de sécurité somaliennes, nous continuons de protéger les agglomérations, de sécuriser les principales voies d'approvisionnement et de fournir des escortes pour assurer la sécurité des personnes et des biens, la distribution de l'aide humanitaire et l'exercice par le Gouvernement et les États membres fédéraux membres de leurs fonctions de gouvernance. Nous effectuons des patrouilles armées et menons des opérations ciblées contre l'ennemi.

Afin de maintenir et d'améliorer la coordination opérationnelle actuelle entre l'AMISOM, le Gouvernement fédéral somalien et ses partenaires, l'AMISOM a organisé plusieurs réunions de coordination opérationnelle à son siège, et des progrès importants ont été enregistrés dans des domaines tels que la consultation, la planification conjointe et les opérations conjointes. À cet égard, afin d'appuyer les efforts déployés par les forces de sécurité somaliennes pour mettre en œuvre le plan de transition somalien, l'AMISOM a mené des opérations offensives ciblées à Coscore et à Dar es-Salaam dans le secteur 2, l'objectif étant de déstabiliser et d'affaiblir les Chabab. Dans ce contexte, des progrès importants ont été accomplis dans la mise en œuvre des activités relevant de la première phase du plan de transition pour la Somalie, notamment la préparation au combat, l'encadrement et l'assistance aux 53e, 143e et 27e bataillons, à l'opération Eagle, et aux bataillons de reconnaissance de l'Armée nationale somalienne. L'AMISOM et l'Armée nationale somalienne ont mené des opérations conjointes qui, outre les villes de Sabid, Janaale et Bariirre, ont ramené le calme dans les zones libérées en avril et mai. Ces opérations conjointes ont également permis de capturer des Chabab dans les villages de Ceel Sallini, Ceel Gelow, Awdhagle, dans le Bas-Chébéli, entre juin et août 2019.

Nos échanges et notre collaboration avec le Service de la lutte antimines des Nations Unies sont vitales et indispensables. Ils se resserrent et se renforcent à mesure que nous progressons en territoire ennemi. Grâce au travail de cet important organisme des Nations Unies, nombre de nos soldats ont eu la vie sauve et leur intégrité physique a été préservée. Ces efforts ont

également été essentiels pour atténuer la menace posée par les engins explosifs improvisés.

Je tiens également à souligner la collaboration, la coopération et l'appui important fournis l'AMISOM par le Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie. C'est grâce à cet appui que nous avons pu progresser dans l'accomplissement de notre tâche. Je tiens à exprimer ma reconnaissance et mes remerciements à M<sup>me</sup> Filipetto pour sa gestion dynamique, ouverte et amicale des affaires de l'AMISOM.

En ce qui concerne la reconfiguration, l'AMISOM a repensé son espace et ses forces. À cet égard, en raison du rythme opérationnel, l'AMISOM a mis en place de nouvelles bases opérationnelles avancées à Ceel Sallini, Ceel Gelow et Awdhagle. Par ailleurs, les secteurs 1, 2 et 3 de l'AMISOM ont déjà déployé des forces mobiles qui se sont avérées très efficaces pour surveiller de près l'ennemi et le tenir à distance des principales agglomérations. De même, la police de l'AMISOM a encadré 3 251 policiers somaliens déployés dans 31 postes de police opérationnels en Somalie en abordant différents thèmes liés au maintien de l'ordre et leur a fourni un appui opérationnel destiné à améliorer la fourniture de services de police professionnels, adaptés et efficaces sur l'ensemble du territoire.

De même, conformément au plan de transition somalien, l'AMISOM a appuyé le renforcement des capacités de la Police somalienne en organisant des cours de remise à niveau et des formations spécialisées, notamment sur la police de proximité et les droits de l'homme, la police de proximité et la déradicalisation, et en formant des formateurs pour améliorer leurs compétences policières dans le cadre des efforts qui sont menés pour faciliter le transfert progressif des responsabilités en matière de sécurité aux forces de sécurité somaliennes.

Pour appuyer la protection des droits des personnes vulnérables, la police de l'AMISOM s'est installée dans les locaux de la police somalienne chargée des questions d'égalité des sexes dans le but de l'encadrer et de la sensibiliser. Au total, 970 membres de la Police somalienne et des forces de police des États membres de la fédération ont été encadrés et sensibilisés à de nombreux thèmes liés à la violence sexuelle et fondée sur le genre. L'AMISOM maintient des équipes du secteur civil à Kismaayo, Jawhar, Beledweyne et Baidoa. Elles sont chargées de mettre en œuvre le plan d'exécution des activités de la Mission pour 2019 et de travailler avec les dirigeants des États membres de la

fédération, les organisations de la société civile et les principaux partenaires, notamment les organismes des Nations Unies, afin d'appuyer les efforts de stabilisation menés par les composantes militaire et de police, conformément au plan de transition, et de réaliser les programmes de stabilisation.

Dans le cadre de toutes ces activités, nous veillons à ce que nos opérations soient menées dans le strict respect du droit international humanitaire applicable, du droit international des droits de l'homme et de la Politique de diligence voulue des Nations Unies en matière de droits de l'homme. À cette fin, au cours de la période considérée, l'AMISOM a organisé une série de formations préalables au déploiement et en cours de mission à l'intention de tout le personnel en tenue sur le droit international humanitaire, le droit international des droits de l'homme, la protection des enfants, la protection des femmes, les activités des cellules de suivi, d'analyse et d'intervention concernant les victimes civiles, l'exploitation et les atteintes sexuelles, la déontologie et la discipline, et la violence sexuelle liée aux conflits. Au cours de la période considérée, des stages de perfectionnement professionnel ont été organisés à l'intention des pays fournissant des contingents à l'AMISOM, à savoir l'Ouganda, le Burundi, le Kenya et la Sierra Leone, et diverses formations d'initiation sur place ont eu lieu dans les zones de la Mission.

Le Conseil se souviendra peut-être qu'après la prise de la ville de Mogadiscio, les forces de l'AMISOM ont entrepris de libérer les capitales régionales et les principales agglomérations dans le reste du centre et du sud de la Somalie. Afin de préserver ces gains et veiller à ce que la vie puisse revenir à la normale dans les zones libérées, l'AMISOM a dû établir une présence constante dans ces villes et agglomérations afin de les tenir et de les sécuriser et de déjouer toute tentative de reprise par les Chabab. À mesure que le nombre de villes libérées augmentait, les forces requises pour les tenir allaient croissant. Les contingents approuvés pour l'AMISOM se trouvent maintenant à la limite de leurs possibilités étant donné les populations toujours plus nombreuses ayant besoin de la protection et de la sécurité qu'elle assure.

Pour résoudre ce problème et continuer à libérer de nouvelles villes des griffes des Chabab tout en tenant les villes déjà reprises, l'AMISOM a créé des forces mobiles spécialisées. Cette approche s'est toutefois accompagnée d'un autre défi : qui défendrait les villes nouvellement libérées et préserverait les gains obtenus? Cette question n'a pas reçu de réponse satisfaisante, car

nos frères somaliens n'étaient pas encore en mesure de constituer une force importante, bien entraînée, intégrée, équipée et dotée d'un appui logistique adéquat et fiable. L'incapacité des forces somaliennes à tenir les agglomérations nouvellement libérées pose une question beaucoup plus délicate : à quoi sert-il que l'AMISOM continue de libérer des villes et des villages, à un coût immense en vies humaines et en matériel, juste pour voir ces mêmes villes et villages repris par les Chabab faute de forces pour les défendre?

La communauté internationale n'a jamais bien compris cet aspect du défi auquel se heurte l'AMISOM sur le théâtre d'opérations, préférant présumer que l'AMISOM ne menait plus d'opérations offensives comme elle le faisait par le passé. L'évolution récente de la situation à Sabid, Bariire, Ceel Sallini, Ceel Gelow et Awdheegle a néanmoins apporté la bonne réponse à cette question, une réponse qui nous échappait depuis de nombreuses années. Les Somaliens forment désormais des bataillons bien entraînés et intégrés capables de s'attaquer aux Chabab, de libérer des villes et de les défendre, afin que le Gouvernement puisse revenir sur place, administrer la population et lui fournir des services.

C'est l'une des réalisations les plus marquantes de la période considérée. Pour la pérenniser et permettre la consolidation des gains accumulés et le transfert des responsabilités en matière de sécurité de l'AMISOM aux Somaliens, nous devons continuer d'accompagner la constitution de troupes en Somalie, de former et d'équiper les forces armées, de les protéger et de les aider à reprendre et à défendre des villes et villages.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je remercie M. Madeira de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M<sup>me</sup> Patten.

**M<sup>me</sup> Patten** (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, de me donner l'occasion d'informer le Conseil de sécurité de ma récente visite en Somalie, qui a eu lieu du 14 au 18 juillet, à l'invitation du Gouvernement fédéral.

Alors qu'il s'agissait de ma première visite, la Somalie est un pays prioritaire pour mon mandat depuis une décennie. À la suite de la signature d'un communiqué commun sur la prévention de la violence sexuelle en mai 2013, mon bureau, par l'intermédiaire de l'Équipe d'experts de l'état de droit et des questions touchant les violences sexuelles commises en période de conflit, a travaillé activement, de concert avec la Mission

d'assistance des Nations Unies en Somalie et d'autres entités des Nations Unies, pour aider le Gouvernement à renforcer son système judiciaire officiel.

Le but de ma visite était de prendre langue avec le Gouvernement fédéral et les États membres de la fédération, de faire le point sur les efforts en cours, de comprendre les défis et de déterminer la nature de l'appui à apporter au Gouvernement dans ses efforts pour prévenir et combattre la violence sexuelle liée aux conflits. Au cours de ma mission, je me suis rendue à Mogadiscio et à Baidoa. Dans ces deux endroits, j'ai rencontré de hauts responsables du Gouvernement, des parlementaires, des fonctionnaires de l'ONU et de l'Union africaine, des prestataires de services de première ligne et des représentants de la société civile.

Je n'ai pas pu rencontrer de victimes en raison de problèmes de sécurité, mais je suis satisfaite du niveau d'information que j'ai obtenu du système des Nations Unies et des partenaires d'exécution qui ont souligné que la violence sexuelle en Somalie demeure un grave sujet de préoccupation. Le nombre de cas recensés n'est que la partie visible d'un problème profondément structurel, avec un nombre incalculable de femmes et de filles soumises à la violence sexuelle ou vivant dans la peur de celle-ci. J'insiste sur le mot « incalculables », car les victimes sont souvent invisibles et inaccessibles, n'ayant nulle part où dénoncer ces crimes et nulle part où se tourner.

C'est un environnement dans lequel les femmes et les filles sont particulièrement vulnérables à la violence sexuelle liée aux conflits en raison d'une inégalité et d'une discrimination entre les sexes profondément enracinées, de la persistance de l'insécurité, de la faiblesse de l'état de droit, des déplacements massifs, de la portée limitée des institutions publiques, du manque d'accès aux zones contrôlées par les Chabab et des crises humanitaires à répétition.

À Baidoa, le Président de l'État du Sud-Ouest et d'autres membres de son cabinet, les ministres de la justice et de l'égalité des sexes, m'ont informée de la persistance de l'insécurité, en particulier dans les camps de personnes déplacées, où les femmes et les filles déplacées appartenant à des groupes minoritaires marginalisés sont les plus exposées aux violences sexuelles en raison du manque de mécanismes de protection ou de l'accès limité à ces derniers.

À Mogadiscio, j'ai rencontré à Mogadiscio plus de 35 organisations de la société civile et prestataires de

services de première ligne, qui m'ont décrit une situation dans laquelle les prédateurs sexuels sont encouragés par la faiblesse du système juridique et la stigmatisation liée au signalement des crimes, ce qui fait que la plupart des victimes n'obtiennent pas justice. Ils m'ont expliqué comment le conflit a affaibli toutes les institutions clés, en particulier le système de justice pénale, limitant ainsi gravement la protection des droits des rescapées et leur capacité de demander justice en toute sécurité et dans la dignité.

Ils ont évoqué les graves difficultés auxquelles ils se heurtent pour avoir accès aux femmes et aux filles vulnérables, en particulier celles qui sont handicapées, en raison de l'insécurité, des restrictions imposées par les parties au conflit et des attaques ciblées contre les travailleurs humanitaires. La majorité des rescapées n'ont pas accès à des services de santé complets, y compris des services de santé sexuelle et procréative. Les Chabab interdisent à la plupart des organisations non gouvernementales et à tous les organismes des Nations Unies l'accès aux zones sous leur contrôle.

Des préoccupations ont également été exprimées au sujet des enlèvements, qui sont une pratique courante des Chabab, et de l'obligation pour les familles d'accepter des mariages forcés. À cet égard, un projet pilote novateur mis en place à Baidoa, avec l'appui de l'Organisation internationale pour les migrations, me paraît encourageant. Il fournit aux femmes et aux filles auparavant associées aux Chabab une aide à la réadaptation et à la réintégration. Les travailleurs sociaux ont évoqué plusieurs cas, notamment celui d'une jeune fille de 17 ans qui a été enlevée et mariée de force à un membre des Chabab, mais qui a réussi à s'échapper avec ses deux enfants nés d'un viol, et celui d'une autre jeune victime qui a payé 50 millions de shillings somaliens, l'équivalent de 2 500 dollars, pour échapper aux Chabab. Compte tenu du potentiel de ce projet et de la nécessité urgente d'atteindre un plus grand nombre de victimes de l'extrémisme violent et du terrorisme, la Campagne des Nations Unies contre la violence sexuelle en temps de conflit, le réseau interinstitutions que je préside, travaille déjà à reproduire et à étendre cette initiative.

L'impunité des auteurs de crimes de violence sexuelle a également été présentée comme une préoccupation majeure, les craintes de stigmatisation et de représailles chez les victimes, la faiblesse et la complexité du système juridique, l'absence d'un cadre législatif adapté et d'un système judiciaire fonctionnel et



le recours aux systèmes de justice traditionnelle rendant la sous-déclaration chronique.

Malgré les efforts déployés par le Gouvernement pour renforcer le système de justice officiel, de nombreuses victimes de violences sexuelles dépendent des mécanismes traditionnels de justice – notamment le droit coutumier, le *xeer* et la *charia* – qui les forcent à épouser leur violeur pour éviter la honte et l'opprobre à leur famille. La culture locale, qui a pour coutume d'obliger les victimes à épouser leurs agresseurs ou à accepter du bétail en compensation, constitue un obstacle majeur à la justice. On m'a par exemple fait part d'inquiétudes au sujet de la sécurité d'une fillette de 9 ans qui avait été violée par un soldat de 27 ans, à Adale, quelques jours avant ma visite, étant donné la probabilité que l'affaire soit réglée par la justice traditionnelle.

Malgré cette situation extrêmement difficile, il me plaît d'indiquer au Conseil que mon dialogue avec les autorités nationales a été franc et constructif. Il n'y a eu aucune tentative de nier ou de minimiser l'ampleur et la gravité de ces crimes. En fait, il a été clairement reconnu que la violence sexuelle a été et est encore perpétrée par toutes les parties au conflit, et les autorités ont exprimé leur volonté politique de lutter contre ce fléau.

Malgré certains efforts louables du Gouvernement, tels que la révision de la Constitution, le projet de loi sur les infractions sexuelles approuvé par le Cabinet fédéral depuis mai 2018, les efforts menés par le Bureau du Procureur général et la formation de la police somalienne, des forces armées somaliennes et des services nationaux de renseignement et de sécurité tout au long de 2018, les progrès sont lents, le terrorisme restant une menace majeure pour la paix et la stabilité dans le pays.

Conséquence directe de ma visite, le Gouvernement s'est engagé à travailler avec le système des Nations Unies à l'élaboration d'un nouveau plan de mise en œuvre du communiqué conjoint, qui prendra la forme d'un plan d'action visant à mettre fin aux violences sexuelles commises en période de conflit et sera axé sur les principaux éléments de la résolution 2331 (2016), laquelle met en évidence le lien entre terrorisme et violence sexuelle liée aux conflits, et de la résolution 2467 (2019), qui prône une réponse globale, axée sur les rescapés de la violence sexuelle liée aux conflits.

Le Gouvernement s'est également engagé à faire en sorte que ses forces ne figurent plus dans liste à

l'annexe au rapport annuel du Secrétaire général sur les violences sexuelles liées aux conflits, et a sollicité l'appui technique de mon bureau pour établir une feuille de route à cet égard. Dans le dernier rapport du Secrétaire général sur les violences sexuelles liées aux conflits (S/2019/280), l'Armée nationale somalienne, la Police somalienne et les milices alliées, ainsi que les forces du Puntland, figurent sur la liste de parties qui, selon des informations crédibles, se seraient systématiquement livrées à des viols et à d'autres formes de violence sexuelle. Durant mes échanges avec le Vice-Premier Ministre et d'autres responsables gouvernementaux, j'ai indiqué clairement que la mise en œuvre intégrale du communiqué conjoint serait un élément indispensable pour envisager un retrait de la liste.

Parmi les autres messages clefs que j'ai transmis au Gouvernement figurait l'importance de s'attaquer à la violence sexuelle liée aux conflits principalement en tant que question de paix et de sécurité, en mobilisant les Ministères de la défense, de l'intérieur et de la justice, aux côtés du Ministère de la femme, des droits de la personne et du développement. J'ai aussi insisté sur l'importance de s'attaquer aux causes profondes de la violence sexuelle et de reconnaître que pour y mettre fin, il faut mettre fin à l'inégalité entre les sexes et à la discrimination qui sont à l'origine à la fois des atteintes et de la stigmatisation sociale qui les accompagne, en commençant par ratifier les instruments internationaux et régionaux pertinents relatifs aux droits des femmes.

Il faut que le projet de loi sur les infractions sexuelles, qui est toujours devant le Parlement, soit rapidement promulgué, car en l'état le Code pénal somalien considère la violence sexuelle comme une simple infraction à la pudeur et à l'honneur sexuel. Il faut faire participer davantage les États membres de la fédération à toutes les initiatives du Gouvernement fédéral, et tout particulièrement à l'élaboration et à la mise en œuvre du nouveau plan d'action contre les violences sexuelles qui sera défini. Enfin et surtout, j'ai souligné combien il était essentiel d'associer un large éventail de parties prenantes, du Gouvernement à la société civile, en passant par les chefs traditionnels et religieux, les donateurs et la communauté diplomatique.

J'ai convenu avec le Gouvernement fédéral somalien de déployer dès que possible les compétences techniques de mon bureau en appui à l'élaboration du nouveau plan d'action pour lutter contre les violences sexuelles commises en période de conflit et y mettre fin. Mon bureau travaillera en lien étroit avec

l'ensemble du système des Nations Unies pour épauler le Gouvernement somalien.

Même si la paix reste hors de portée et la violence et l'insécurité sont devenues la norme après des décennies de conflit, les rescapées et les prestataires de services de première ligne continuent de faire preuve de résilience. Ce qu'ils veulent avant tout, c'est une réponse de leur gouvernement et de la communauté internationale qui montre qu'ils ne les ont pas oubliés.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je remercie M<sup>me</sup> Patten de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M<sup>me</sup> Arale.

**M<sup>me</sup> Arale** (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, de m'avoir invitée à faire le point sur la situation des femmes et des filles. Mon nom est Amina Arale. Je suis une jeune défenseuse des droits de la personne et militante de la paix. Je suis née et j'ai grandi en Somalie, et cela fait 30 ans que je suis témoin des violations des droits de l'homme qui sont commises dans mon pays. Je joins ma voix à celle de mes collègues défenseurs des droits de l'homme qui ont lutté sans relâche pour la paix et la justice dans mon pays et qui ont perdu la vie ou des êtres chers dans ce processus.

Aujourd'hui, je m'exprime en ma qualité de Directrice exécutive du Somali Women Development Centre. Mon organisation s'efforce de lutter contre la violence sexiste à l'égard des femmes et des filles en améliorant leur participation dans tous les domaines de la vie publique. Le Somali Women Development Centre a mis en place les premiers numéros d'urgence gratuits pour les victimes de violence sexuelle et fondée sur le genre, et fournit un soutien médical, psychosocial, matériel et juridique, ainsi que des espaces sûrs aux rescapées par le biais de centres de services intégrés. Mon organisation est également l'un des principaux fournisseurs de programmes d'assistance judiciaire et d'accès à la justice dans de nombreuses régions de la Somalie. Nous soutenons chaque année des milliers de personnes ayant subi des violences fondées sur le genre.

Ma déclaration d'aujourd'hui portera sur quatre points clés : l'incidence du conflit sur les femmes et les filles en Somalie, les difficultés liées à l'accès à la justice, la participation des femmes dans le domaine de la paix et de la sécurité et leur contribution constructive à la vie économique et politique.

La culture de la violence engendrée par 30 années de guerre et d'instabilité politique a ravagé la société

somalienne, depuis les institutions étatiques jusqu'aux ménages ordinaires. Aujourd'hui, la Somalie est profondément inégale et la discrimination fondée sur le genre touche la majorité des femmes, quel que soit leur statut social et économique. La Somalie s'établit à 0,77 sur l'indice d'inégalité de genre, en sachant que 1 représente une inégalité totale. La violence sexuelle et fondée sur le genre est persistante et maintenue sous une chape de silence. Les groupes minoritaires, par exemple, ne disent rien sur la manière dont elle affecte leurs communautés, afin d'éviter la stigmatisation et l'exclusion sociale.

Nous nous félicitons de certaines des mesures concrètes prises par le Gouvernement pour lutter contre les violences sexuelles et fondées sur le genre, notamment l'élaboration du projet de loi sur les infractions sexuelles, et les efforts visant à faire en sorte que leurs auteurs répondent de leurs actes. Le processus consultatif entourant la rédaction du projet de loi, avec la contribution de la société civile, était un exemple positif d'élaboration inclusive de politiques répondant aux besoins des personnes ayant subi des violences sexuelles et fondées sur le genre, ainsi qu'à ceux des organisations qui se consacrent à cette question.

Toutefois, il reste encore beaucoup de travail à faire d'urgence, notamment l'application du projet de loi sur les infractions sexuelles. À ce jour, la Somalie n'a toujours pas signé, adopté ou appliqué la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Le Gouvernement somalien s'est engagé à élaborer un plan d'action national conforme à la résolution 1325 (2000), mais ne s'y est pas encore attelé. Le Conseil de sécurité doit exhorter le Gouvernement fédéral somalien à ratifier et appliquer toutes les législations régionales et internationales visant à protéger les droits des femmes et des filles, et à veiller à ce que toutes les lois nationales, y compris le texte sur les infractions sexuelles et le projet de loi sur les mutilations génitales féminines, soient conformes aux normes internationales et soient rigoureusement promulguées et appliquées. Le Gouvernement somalien doit également accélérer la création de la Commission nationale des droits de la personne et veiller au respect du droit international des droits de l'homme.

Le Gouvernement fédéral somalien et les autorités régionales doivent également veiller à ce que l'impunité ne soit pas tolérée, que tous les cas signalés de violence sexuelle et fondée sur le genre, y compris contre les personnels de sécurité, fassent rapidement l'objet d'enquêtes, et que tous les processus engagés

respectent les droits, la sécurité et la vie privée des personnes ayant subi ces violences. Le Gouvernement doit appuyer la création de tribunaux spécialisés pour les affaires de violences sexuelles et fondées sur le genre qui ont été faites aux femmes et aux filles, ainsi que de tribunaux pour mineurs pour les enfants.

Il est indispensable que le Gouvernement s'efforce de sensibiliser les diverses parties prenantes, y compris les chefs religieux et traditionnels, les autorités locales, les forces de l'ordre et le système judiciaire, aux violences sexuelles et fondées sur le genre. Parler des violences sexuelles et fondées sur le genre, c'est le premier pas qui mène à leur élimination.

Dans le fragile contexte somalien, l'accès des femmes à la justice est particulièrement difficile en raison de lois discriminatoires et de l'absence de programmes tenant compte des questions de genre. Les femmes se retrouvent donc avec des droits théoriques, mais sans remèdes concrets, tandis que les hommes demeurent ceux qui administrent la justice.

La participation des femmes dans le système judiciaire et leur représentation dans les professions juridiques se sont également heurtées à une résistance en Somalie. Malgré de nombreuses années d'actions de sensibilisation, les femmes procureures sont rares et aucune n'est juge dans le pays. Depuis 19 ans, mon organisation s'affaire à accroître la participation des femmes dans le secteur de la justice. Nous avons constaté que l'inclusion des femmes dans ce secteur améliore la justice non seulement pour les femmes, mais pour la société tout entière.

L'intégration des femmes en qualité de juges, procureures, avocates et fonctionnaires de tribunaux permet de garantir que l'appareil judiciaire est plus représentatif de la société somalienne et qu'il est mieux à même de répondre aux besoins des divers groupes, y compris des femmes. L'accès à la justice ne doit pas se limiter à la poursuite des crimes; il doit aussi autonomiser les femmes et transformer les inégalités de genre sous-jacentes qui les rendent vulnérables à la violence.

Les femmes ont activement contribué à la paix et à la fin de la guerre civile en Somalie. Pourtant, 14 des accords de paix conclus au cours des 30 dernières années ont échoué parce que les femmes en avaient été exclues. L'accord de paix conclu le plus récemment, en 2000, a été signé après que les femmes y ont été représentées. Cela étant, le fait qu'elles apportent une contribution majeure à la paix reste largement méconnu. Jusqu'ici,

le Gouvernement somalien n'a pas non plus appliqué les dispositions relatives à l'égalité des genres dans les accords portant sur la paix, la sécurité et l'édification de l'État.

Le Gouvernement doit veiller à ce que les droits des femmes soient au cœur des décisions de paix et de sécurité à tous les niveaux. Pour y parvenir, nous devons nous attaquer à tous les obstacles et aux risques liés à la protection de femmes qui limitent leur pleine participation à la consolidation de la paix en Somalie. Les femmes représentent 11 % des effectifs de la police somalienne, ce qui place la Somalie au troisième rang des pays d'Afrique ayant le plus grand nombre de femmes policiers. Cependant, une seule femme brigadier général occupe un poste décisionnel de haut niveau au sein de la police. Par conséquent, le Gouvernement doit faire davantage pour veiller à ce que les femmes soient représentées non seulement dans les effectifs de base, mais aussi aux postes à responsabilités.

Les femmes somaliennes ont été écartées de la table des négociations, des processus de prise de décision et des fonctions de direction, ainsi que de l'économie et de la politique, alors même que, dans environ 80 % des cas, ce sont elles aujourd'hui les soutiens de famille des ménages somaliens. Les femmes actives politiquement se heurtent également à des représailles visant à les décourager de poursuivre leurs activités à l'avenir. Le Conseil de sécurité doit exhorter la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie à œuvrer aux côtés du Gouvernement pour mettre en place un mécanisme de protection des femmes qui veulent s'impliquer, ainsi qu'à faire le point sur les progrès réalisés s'agissant de mobiliser la société civile féminine dans toutes les activités.

En outre, le Conseil doit explicitement appeler le Gouvernement somalien à protéger les droits des femmes et de tous les défenseurs des droits de la personne. C'est grâce à la mobilisation des groupes de femmes locaux et internationaux qu'un quota de femmes de 30 % a été inclus dans les Principes de Garoowe, alors même qu'il n'était mentionné ni dans les feuilles de route pour la paix ni dans les arrêtés du pays. Le Conseil de sécurité doit maintenant demander au Gouvernement somalien et aux autorités des États de veiller à ce qu'un quota minimum de 30 % de femmes soit inscrit dans la Constitution fédérale et dans les lois électorales, qui sont en cours d'examen.

Un quota de 30 % de femmes doit être garanti pour les prochaines élections de 2020, qui donneront

aux femmes une occasion historique de participer aux premières élections au suffrage universel organisées dans le pays depuis 50 ans. Les femmes et les filles somaliennes méritent les mêmes droits, les mêmes possibilités et la même protection, dans tous les domaines de la vie, que les hommes et les garçons somaliens.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je remercie M<sup>me</sup> Arale de son exposé.

Je donne à présent la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

**M. Hickey** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais, pour commencer, remercier nos quatre intervenants qui ont véritablement enrichi nos débats d'aujourd'hui, et exprimer les plus sincères condoléances du Royaume-Uni aux familles des victimes des attaques perpétrées par les Chabab. Nous condamnons ces attaques avec la plus grande fermeté et nous rendons hommage à l'Armée nationale somalienne, à la police somalienne et aux contingents de la Mission de l'Union africaine en Somalie pour le rôle qu'ils jouent et pour leurs efforts visant à promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité en Somalie.

Je souhaite une très chaleureuse bienvenue au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Swan, et je lui rends hommage, ainsi qu'à son équipe, pour le travail qu'ils accomplissent sur place depuis plusieurs mois. Les Nations Unies ont joué et entendent jouer un rôle essentiel pour permettre l'instauration d'une paix et d'une sécurité durables en Somalie, et nous encourageons à s'engager et à coopérer sans réserve avec elles. Le régime des sanctions est bien entendu un élément clef de la réforme du secteur de la sécurité. Nous invitons la Somalie à ouvrir un dialogue avec le Groupe d'experts mandaté par le Conseil de sécurité.

Je voudrais également remercier la Représentante spéciale du Secrétaire général, M<sup>me</sup> Pramila Patten, pour son exposé très important aujourd'hui et pour l'excellent travail qu'elle effectue avec le Gouvernement somalien sur la question des violences sexuelles commises en période de conflit.

L'engagement du Gouvernement à élaborer un nouveau plan d'action national pour mettre fin à la violence sexuelle en temps de conflit témoigne de sa volonté de s'attaquer à ce problème omniprésent. Toutefois, nous partageons les préoccupations quant à l'absence de progrès, en particulier en ce qui concerne l'adoption du projet de loi sur les infractions sexuelles, dont la Représentante spéciale Patten a parlé. J'espère

qu'elle pourra revenir sans tarder au Conseil pour nous informer des progrès accomplis sur les nombreuses questions qu'elle a soulevées ce matin.

Je voudrais également remercier M<sup>me</sup> Arale de son exposé extrêmement courageux et très percutant sur le travail qu'elle accomplit aujourd'hui sur le terrain et celui que son organisation et d'autres défenseurs des droits de l'homme effectuent pour renforcer le respect des droits de l'homme en Somalie. Nous avons tous entendu haut et fort son message sur la nécessité pour le Conseil de sécurité d'intégrer les questions des droits de l'homme et de la lutte contre la violence sexuelle dans notre action en Somalie. Je la remercie d'avoir fait preuve d'autant de clarté. Sa présence à notre séance d'aujourd'hui rappelle une fois de plus au Conseil qu'il importe que les femmes jouent un rôle central dans la prévention des conflits, dans la médiation et dans l'édification de l'État. Je la remercie vivement.

Comme nous l'a dit la Représentante spéciale du Secrétaire général, les 18 prochains mois seront cruciaux pour la Somalie. Je voudrais aborder brièvement trois points.

Premièrement, s'agissant des élections dans le Djoubaland, nous avons encouragé, avec d'autres partenaires autour de la table, toutes les parties prenantes à parvenir à un accord sur un processus électoral unique, qui soit crédible, inclusif, équitable et pacifique. Nous sommes très préoccupés par le fait qu'un accord sur ce processus n'a pas été conclu et que les approches actuelles atteignent un point au delà duquel l'instabilité et la division dans le Djoubaland deviennent beaucoup plus probables.

Nous appelons donc tous les acteurs dans le Djoubaland à s'abstenir de toute violence. Nous encourageons la reprise du dialogue entre les États de la région, afin de maintenir la stabilité dans le Djoubaland, en Somalie et dans l'ensemble de la région, et nous appelons toutes les parties prenantes à poursuivre tout changement qui pourrait aboutir à un processus bénéficiant d'un appui plus large dans le Djoubaland. Le Royaume-Uni est prêt à apporter son plein appui à ces discussions grâce aux efforts du Représentant spécial du Secrétaire général Swan et de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie, et en partenariat avec l'Union africaine et l'Autorité intergouvernementale pour le développement.

Deuxièmement, je voudrais aborder le sujet des élections nationales de 2020 et 2021. Il est capital

d'adopter rapidement une loi électorale qui garantisse un processus équitable et permette la représentation de tous les Somaliens. Si elle n'est pas adoptée d'ici à novembre, les élections pourraient ne pas être tenues au moment prévu. En l'état actuel des choses, le Royaume-Uni est particulièrement préoccupé par l'insuffisance des dispositions relatives à la représentation rapide des groupes minoritaires et des femmes. C'est une question que M<sup>me</sup> Arale vient d'aborder dans son exposé. Le Royaume-Uni se tient prêt à apporter son appui aux élections, et exhorte les autres pays à faire de même.

Troisièmement, je voudrais parler des conditions de sécurité. Il est essentiel que le Gouvernement fédéral somalien et les États membres collaborent pour mettre en œuvre le dispositif national de sécurité convenu à la Conférence de Londres sur la Somalie, tenue en 2017, et le plan de transition vers une sécurité contrôlée par les Somaliens, comme le Conseil l'a demandé dans sa résolution 2472 (2019). Nous convenons avec le Représentant spécial et l'Ambassadeur Madeira qu'il est absolument vital à cette fin de constituer des forces de sécurité somaliennes compétentes, responsables, acceptables et à un prix abordable. De plus, je suis d'accord avec la Représentante spéciale Patten : nous devons également veiller à ce que les forces de sécurité somaliennes soient en mesure de régler le problème de la violence sexuelle contre les femmes et les filles, qui est si répandu en Somalie, comme nous l'avons entendu aujourd'hui.

À cet égard, nous nous félicitons des opérations conjointes de sécurité menées actuellement par les Somaliens dans la région du Bas-Chébéli, qui constituent un exemple de bonne coordination entre les forces somaliennes et les forces internationales, mais il reste encore beaucoup à faire pour stabiliser et préserver le territoire à long terme et pour mener des activités similaires ailleurs en Somalie.

Enfin, nous convenons avec le Représentant spécial Swan que la coopération entre le Gouvernement fédéral somalien et les États membres de la fédération est au cœur de tous nos efforts en Somalie. Nous exhortons donc le Gouvernement fédéral et les États membres à s'unir pour régler les questions en suspens concernant le pouvoir fédéral et le partage des ressources au moyen d'un processus de révision constitutionnelle afin de permettre à la Somalie de tenir en 2020 et en 2021 des élections inclusives et pacifiques, qui suivent le principe « une personne, une voix ». Il est important que le Forum de partenariat sur la Somalie, qui se tiendra en octobre,

démontre que la relation du Gouvernement fédéral avec les États membres de la fédération constitue un véritable partenariat, et qu'il fournisse un ensemble convenu de priorités communes d'ici à la fin de 2020. Les pressions extérieures continuent de faire peser des risques sur la stabilité politique. La communauté internationale, les États de la région et le Conseil doivent user de leur influence de manière constructive, investir dans le système et les institutions fédérales et renforcer leur coordination pour soutenir la Somalie dans ses efforts.

**M. Cohen** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier tous les intervenants qui ont pris la parole aujourd'hui et féliciter le Représentant spécial Swan de ses nouvelles fonctions. Son expérience éprouvée aidera grandement la communauté internationale à appuyer la Somalie dans la période difficile qui s'annonce, au moyen de réformes politiques et sécuritaires, et nous sommes disposés à le soutenir.

La Somalie continue de se heurter à d'importants obstacles sur la voie de l'édification d'un État sûr, stable et prospère, comme en témoignent les attentats perpétrés récemment par les Chabab à Mogadiscio et à Kismaayo, qui ont tué le maire et plus d'une vingtaine de personnes, dont deux citoyens américains. Malgré ces attentats, les efforts de réforme déployés par le Gouvernement fédéral somalien, avec l'appui de l'ONU, de l'Union africaine et de ses partenaires internationaux, laissent espérer que des progrès sont en cours. Nous encourageons la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et le Gouvernement somalien à continuer de travailler à un transfert sous conditions des responsabilités en matière de sécurité, et les partenaires internationaux à collaborer étroitement dans ce sens. De même, la police somalienne a besoin d'un appui continu pour renforcer ses capacités en vue de contribuer à la stabilisation des zones reprises aux Chabab.

Comme l'a noté notre collègue britannique, les responsables somaliens doivent également coopérer et se mettre en rapport avec le Groupe d'experts du Comité des sanctions pour remédier aux lacunes mises en évidence par ce groupe qui freinent les progrès de la Somalie.

Sur le plan politique, la réforme politique et de gouvernance du Gouvernement fédéral, notamment le projet de loi électorale et la réforme constitutionnelle, offre le meilleur espoir d'une stabilité et d'une croissance économique durables. Les États-Unis déplorent que ces importantes réformes n'aient pas encore été achevées ou mises en œuvre. Nous exhortons toutes les parties

prenantes somaliennes à s'engager sérieusement à faire avancer ces réformes.

Nous saluons les efforts de réconciliation entre les clans rivaux et le Gouvernement fédéral déployés par le Premier Ministre Khayre, ainsi que son appui à l'intégration des milices locales dans le dispositif national de sécurité de la Somalie. Le succès de la Somalie dépend de la poursuite d'une collaboration productive entre Mogadiscio et les États membres. La proche élection présidentielle dans le Djoubaland sera l'occasion de réaffirmer le respect mutuel entre le Gouvernement central et les États membres. Nous appelons toutes les parties à appuyer une élection pacifique et à éviter toute ingérence dans le processus électoral. Alors que le pays continue d'œuvrer à la mise en place d'un système démocratique suivant le principe « une personne, une voix » en vue de l'élection présidentielle de 2020 ou 2021, nous soulignons la nécessité d'une coordination étroite entre l'équipe spéciale du Gouvernement fédéral chargée d'assurer la sécurité des élections, l'AMISOM, le Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie et la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie pour garantir la sécurité des électeurs à chaque étape de la planification et du déroulement des élections.

Nous ne devons pas non plus perdre de vue la crise humanitaire qui persiste en Somalie. Les saisons de pluies peu abondantes ont entraîné de mauvaises récoltes partout dans le pays, une détérioration des conditions d'élevage et un risque accru de maladies liées à la sécheresse. On estime que 2,2 millions de personnes en Somalie affrontent une insécurité alimentaire qui met en péril leur vie, et qu'au moins 5,4 millions de personnes ont besoin de toute urgence d'aide humanitaire. Depuis 2018, les États-Unis apportent leur aide en fournissant plus de 670 millions de dollars destinés à l'alimentation, à l'eau, à la santé, à la nutrition, à l'assainissement et à l'hygiène. Nous appelons la communauté internationale à contribuer au financement de l'intervention humanitaire.

**M. Alotaibi (Koweït) (*parle en arabe*) :** Je tiens à souhaiter la bienvenue au Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie, M. James Swan. Nous lui souhaitons plein succès dans ses nouvelles fonctions, et le remercions de son exposé important d'aujourd'hui. Nous remercions également M. Francisco Madeira, M<sup>me</sup> Pramila Patten et la Directrice exécutive du Somali Women Development Center de leurs exposés.

Aujourd'hui, je me concentrerai sur trois points. Le premier concerne l'évolution de la situation politique.

Nous nous félicitons des efforts déployés par le Gouvernement fédéral somalien et les États membres de la fédération pour parvenir à la réconciliation en dépit des difficultés auxquelles ils se heurtent. Nous appelons toutes les parties à surmonter les obstacles qui entravent l'intégration politique, économique et sécuritaire en Somalie et à accorder la priorité aux intérêts de l'État, car la prochaine étape sera décisive pour l'avenir de la Somalie à l'approche des élections générales de 2020-2021.

Il ne fait aucun doute que la réalisation de la réconciliation aura des retombées positives. Cela permettra aux dirigeants somaliens de consolider les progrès importants déjà réalisés, notamment en poursuivant la mise en œuvre du volet technique de l'approche globale pour la sécurité. Cela permettra également à la Commission indépendante de révision et d'application de la Constitution d'achever sa première révision de la Constitution fédérale provisoire, sans oublier l'adoption du projet de loi électorale, l'achèvement de l'identification des centres d'inscription des électeurs et l'adoption de nombreuses lois importantes.

Nous espérons que le Gouvernement fédéral mettra en œuvre le plan de transition et son vaste programme de réformes politiques afin de réaliser ses objectifs économiques et de développement et d'accroître ainsi sa capacité financière et ses recettes.

En ce qui concerne la situation sécuritaire, les derniers incidents survenus en Somalie continuent malheureusement de nous rappeler la menace posée par les Chabab et d'autres groupes armés. Nous rejetons et condamnons avec la plus grande fermeté leurs attaques contre le personnel des Nations Unies et le personnel humanitaire en Somalie. Le Conseil de sécurité doit traiter cette question avec le plus grand sérieux et la plus grande sagesse afin que de tels actes ne se reproduisent plus. Nous sommes préoccupés par la capacité croissante de ces groupes de fabriquer des engins explosifs improvisés. C'est dire l'importance de mettre en œuvre l'approche globale pour la sécurité afin de permettre aux forces de sécurité nationales de protéger l'État contre la menace du terrorisme et de l'extrémisme violent, conformément au plan de transition et à la structure de sécurité nationale.

En ce qui concerne la situation humanitaire, la persistance de l'insécurité alimentaire et le nombre croissant de personnes déplacées, qui atteint des proportions dangereuses – elles sont désormais 2,6 millions – est une source de grave préoccupation.

Malheureusement, les prévisions météorologiques ne sont pas encourageantes, car une saison sèche s'annonce en raison du faible niveau des précipitations. Nous craignons que cela ne plombent les récoltes de la Somalie cette année.

Malgré tout, nous demeurons optimistes quant aux mesures de développement prises par le Gouvernement fédéral somalien, qui ont conduit le Fonds monétaire international à confirmer que la Somalie satisfaisait aux conditions associées à l'octroi d'une tranche de crédit supérieure. Il s'agit là d'une étape importante en termes d'allègement de la dette de l'État au titre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés.

Pour terminer, nous renouvelons notre appel en faveur du respect de la souveraineté, de l'indépendance politique et de l'unité de la Somalie. Nous appelons la communauté internationale à continuer d'apporter un appui politique et financier au Gouvernement fédéral somalien afin qu'il soit en mesure de reconstruire l'État et d'instaurer la stabilité.

**M. Matjila** (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : L'Afrique du Sud remercie de leurs exposés le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM), M. James Swan; la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, M<sup>me</sup> Pramila Patten; le Représentant spécial pour la Somalie du Président de la Commission de l'Union africaine et Chef de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), l'Ambassadeur Francisco Caetano José Madeira; et notre sœur, la Directrice exécutive du Somali Women Development Centre, M<sup>me</sup> Amina Arale.

Ma délégation salue le rôle joué par la MANUSOM, le Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie (BANUS), l'AMISOM, l'Union africaine et l'Autorité intergouvernementale pour le développement, ainsi que les partenaires internationaux pour faciliter les processus d'édification de l'État et de consolidation de la paix en Somalie. Nous rendons hommage aux sacrifices consentis par l'AMISOM et les forces de sécurité somaliennes pour concrétiser la vision d'une Somalie pacifique et stable.

Ma délégation voudrait aborder les trois questions suivantes : premièrement, le processus politique et l'impératif du dialogue et de la réconciliation à l'échelle nationale; deuxièmement, la nécessité de traiter les questions de sécurité et les questions humanitaires; et,

troisièmement, l'importance de créer des conditions propices à la tenue d'élections nationales en 2020-2021.

Premièrement, l'Afrique du Sud tient à souligner qu'il est essentiel de veiller à ce que le processus politique en Somalie s'inscrive dans la durée. À cet égard, ma délégation réaffirme que les progrès réalisés en Somalie ne pourront être renforcés et pérennisés que lorsque tous les dirigeants du Gouvernement fédéral et des États membres de la fédération reprendront leurs efforts pour engager un véritable dialogue national. C'est la seule façon de régler les questions politiques en souffrance et de relever les défis auxquels ils se heurtent. Cela exigera compromis, coopération et consensus de la part de toutes les parties prenantes sur les questions fondamentales.

Nous estimons également qu'il faut encourager et aider les parties prenantes à œuvrer au dialogue et à une réconciliation large et inclusive au niveau régional, avec l'appui et la participation du Gouvernement fédéral et des administrations des États membres de la fédération. Cela permettra de résoudre rapidement et pacifiquement tout différend ou désaccord concernant les processus électoraux régionaux.

L'Afrique du Sud se félicite des progrès enregistrés dans le processus législatif, en particulier la reprise de la coopération entre les deux chambres du Parlement; la présentation de projets de loi importants au Parlement; l'achèvement de la révision technique préliminaire des cinq derniers chapitres de la Constitution fédérale provisoire; et le projet de loi électorale. La réaffirmation des engagements en faveur du dialogue entre la Somalie et le « Somaliland »; le déploiement du Cadre de réconciliation nationale dans les États membres de la fédération par le Gouvernement fédéral; et les efforts en vue de l'organisation de réunions de réconciliation régionale et locale constituent également des progrès importants.

En ce qui concerne la situation actuelle en matière de sécurité, nous notons avec une vive préoccupation que les Chabab ont multiplié les actes de terrorisme en Somalie, notamment à Mogadiscio. La capacité accrue du groupe d'utiliser des engins explosifs improvisés et des voitures piégées dans ses attaques ne laisse pas de nous inquiéter. Les Chabab continuent de lancer des attaques contre le personnel et les installations du Gouvernement, tuant des civils, des membres du personnel des Nations Unies et des travailleurs humanitaires, des forces de l'AMISOM, des forces de sécurité somaliennes et des partenaires internationaux, entre autres. Ces atrocités commises par les Chabab

doivent être condamnées et ne sauraient rester impunies. Nous estimons également qu'il faut intensifier les efforts pour régler le problème des affrontements interclaniques et intercommunautaires, qui ont malheureusement entraîné des pertes en vies humaines.

Nous nous félicitons néanmoins des succès enregistrés par l'Armée nationale somalienne dans les opérations offensives et les activités de stabilisation, qui ont été menées avec l'appui de l'AMISOM et de ses partenaires internationaux, dans le Bas-Chébéli, témoin, s'il en est, des efforts qu'elle mène pour lutter contre les Chabab et les affaiblir. Cela souligne également le rôle essentiel que l'AMISOM continue de jouer à l'appui des opérations menées par l'Armée nationale somalienne, mais aussi l'importance cruciale qui est la sienne, aux côtés de l'ONU et des partenaires internationaux, pour faire face aux problèmes de sécurité que connaît la Somalie.

Par ailleurs, pour que la Somalie puisse relever par elle-même ses propres défis en matière de sécurité, nous réaffirmons l'importance de soutenir de façon coordonnée le renforcement des capacités. À cet égard, l'Afrique du Sud appelle à poursuivre la mise en œuvre de l'approche globale pour la sécurité, qui se décline en un appui international, et en une coordination et une planification conjointes des activités de l'AMISOM, du Gouvernement fédéral, des États membres de la fédération, de la MANUSOM, du BANUS et des partenaires régionaux, entre autres. Il s'agit notamment de mettre l'accent sur la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent aux échelons inférieurs, afin que les efforts déployés pour lutter contre les Chabab ne soient pas seulement militaires, mais globaux et comprennent la réadaptation et la réintégration effectives de ceux qui désertent leurs rangs.

Troisièmement, l'insécurité actuelle en Somalie est encore aggravée par la persistance de la crise humanitaire. Les effets climatiques récurrents de la diminution des pluies saisonnières, de la sécheresse et des inondations ont eu un impact négatif sur la production vivrière, ce qui en retour a exacerbé l'insécurité alimentaire au détriment des communautés les plus vulnérables, notamment les enfants, surtout parmi les personnes déplacées. En outre, de nombreuses personnes ont également été déplacées dans le pays en raison des expulsions, de l'insécurité alimentaire et d'autres facteurs. Conjugués tous ensemble, ces différents événements ont prolongé la durée de la crise humanitaire en Somalie.

C'est pourquoi nous appuyons l'appel du Secrétaire général à intensifier les efforts pour permettre la fourniture d'une assistance et d'une protection vitales. Il demeure absolument indispensable de continuer à aider la Somalie à faire face à la situation humanitaire. Nous exhortons donc la communauté internationale à contribuer au financement du plan d'intervention humanitaire de 2019 pour la Somalie afin que la communauté humanitaire puisse fournir les services nécessaires aux civils dans le besoin. Nous nous faisons également l'écho du Secrétaire général pour féliciter les autorités somaliennes d'avoir pris l'initiative de faire une priorité de l'intensification de la lutte contre la sécheresse et de sa collaboration avec les organismes d'aide.

Enfin, l'Afrique du Sud tient à souligner qu'il est impératif de créer les conditions propices aux élections nationales de 2020 et 2021 en Somalie. À cet égard, nous convenons avec le Secrétaire général que les parties prenantes somaliennes doivent trouver un consensus sur les questions électorales clefs, notamment l'adoption du projet de loi électorale et la nécessité de mobiliser un appui financier pour le déroulement des activités électorales, comme l'inscription des électeurs. Par-dessus tout, il est absolument crucial que les mécanismes de coordination de la sécurité en période électorale soient mis en place pour pouvoir planifier et gérer les élections comme il se doit.

L'assistance et l'appui de l'ONU, par l'intermédiaire de la MANUSOM, mais aussi en coordination avec l'Armée nationale somalienne et l'AMISOM, ainsi qu'avec tous les autres partenaires internationaux, sont indispensables à la tenue d'élections réussies dans un climat sûr en Somalie en 2020 et 2021. La création des conditions propices à la bonne tenue des élections nationales constituera un jalon déterminant dans la consolidation de l'État et de la paix en Somalie, et cela passe notamment par la nécessité d'élucider les assassinats ciblés de participants aux processus électoraux qui ont été signalés.

En conclusion, il est agréable de noter que la MANUSOM s'est employée avec diligence à associer les femmes et les jeunes aux processus politiques en Somalie en organisant diverses manifestations visant à renforcer les capacités et à sensibiliser ces groupes de population, en particulier sur la révision constitutionnelle et les questions liées aux élections. Nous félicitons également le Gouvernement fédéral somalien d'avoir ratifié la Convention relative aux droits des personnes



handicapées. Ces faits nouveaux constituent des mesures positives sur la voie d'un processus inclusif d'édification de l'État et de consolidation de la paix en Somalie. Il incombe donc à la communauté internationale de continuer à appuyer la cause du peuple somalien en faveur d'une paix et d'une stabilité durables. Pour sa part, l'Afrique du Sud jouera son rôle.

**M. Ipo** (Côte d'Ivoire) : Ma délégation salue la tenue de cette séance d'information consacrée à l'examen du rapport du Secrétaire général sur la situation en Somalie (S/2019/661), ainsi que sur la mise en œuvre des mandats de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM) et du Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie (BANUS). Elle tient à adresser ses félicitations à M. James Swan, pour sa récente nomination en qualité de Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la MANUSOM, et à le remercier pour la qualité de son exposé. Nous félicitons également pour leurs interventions éclairantes M. Francisco Caetano Jose Madeira, Représentant spécial pour la Somalie du Président de la Commission de l'Union africaine et Chef de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM); M<sup>me</sup> Pramila Patten, Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit; et M<sup>me</sup> Amina Arale, Directrice exécutive du Somali Women Development Centre.

La présentation du rapport du Secrétaire général sur la Somalie appelle de la part de ma délégation des observations sur les situations politique, sécuritaire, économique et humanitaire, ainsi que sur la question des droits de l'homme.

S'agissant de la situation politique, la Côte d'Ivoire note avec préoccupation la persistance des tensions entre le Gouvernement fédéral et les États fédérés, tensions nourries par des divergences sur les processus électoraux dans les États fédérés et par le projet de loi électorale. Cette crise institutionnelle est de notre avis de nature à fragiliser les initiatives visant à relancer le processus politique et la réconciliation entre le Gouvernement fédéral somalien et les États membres de la fédération, à ralentir le rythme des efforts de réforme du gouvernement, et à empêcher une mise en œuvre diligente des plans de stabilisation du pays.

Aussi ma délégation exhorte-elle les deux parties à tout mettre en œuvre pour surmonter leurs divergences afin de créer les conditions favorables à l'organisation d'élections régionales justes et crédibles, à la conclusion d'accords pour le partage du pouvoir et des ressources,

à la révision constitutionnelle et à l'établissement du modèle fédéral de la Somalie. Elle se félicite, par ailleurs, de la reprise de la collaboration entre les deux chambres du Parlement fédéral somalien, ce qui devrait induire des avancées sur le plan législatif. De ce point de vue, l'adoption de la loi sur la création d'une commission anticorruption visant à renforcer le cadre de gestion des finances publiques est à saluer.

Sur le plan sécuritaire, la Côte d'Ivoire note la persistance des attentats ciblés du groupe terroriste des Chabab qui entretiennent un climat d'insécurité et d'instabilité dans le pays. La situation est d'autant plus préoccupante que ce groupe terroriste fait montre d'une capacité d'adaptation et de résilience surprenante, en dépit notamment des raids aériens conjoints menés par l'AMISOM et les forces de sécurité somaliennes. Il est donc impérieux que les actions communes de l'AMISOM et des forces somaliennes soient soutenues par un renforcement des capacités des institutions sécuritaires afin de leur permettre de conserver les zones reprises. Ce renforcement des capacités devrait également accroître leur force de frappe dans la nécessaire campagne engagée pour la stabilisation de la situation ainsi que pour la lutte contre l'extrémisme violent.

Dans le domaine économique, la Côte d'Ivoire salue l'approbation par le Fonds monétaire international, le 1<sup>er</sup> août, du quatrième programme pour la Somalie. Il s'agit là d'un pas important vers un allègement de la dette du pays, dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés. Mon pays encourage donc le Gouvernement somalien à poursuivre ses efforts afin de remplir les conditions résiduelles pour atteindre le point d'achèvement de cette initiative.

Les atteintes aux droits de l'homme, plus particulièrement les assassinats ciblés et les enlèvements, les violences sexuelles contre les femmes et les enfants, ainsi que l'utilisation d'enfants soldats, comme vient de le relever M<sup>me</sup> Patten, restent des sujets de préoccupation pour la communauté internationale. Convaincu que la promotion et la protection des droits de l'homme participent du processus de renforcement de la sécurité et de la consolidation de la paix, mon pays invite le Gouvernement somalien à poursuivre sans relâche la lutte contre l'impunité. À cet égard, la ratification par la Somalie, le 31 juillet, de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et les mesures prises pour renforcer le cadre juridique de protection des droits de l'homme constituent des signes encourageants.

La détérioration de la situation humanitaire, marquée par une insécurité alimentaire grandissante, l'augmentation des déplacements internes de populations, ainsi que l'accroissement des besoins d'aide et de protection, demeure une autre source d'inquiétude. Bien qu'elles doivent être encore renforcées, il y a tout de même lieu de saluer les actions remarquables menées par le Gouvernement somalien, à travers l'intensification de la riposte à la sécheresse et sa parfaite collaboration avec les organismes d'aide. C'est pourquoi ma délégation voudrait exhorter les partenaires internationaux à soutenir davantage le plan d'intervention humanitaire 2019, et à apporter une assistance alimentaire ainsi qu'une protection accrues aux populations en détresse. Elle appelle également les parties somaliennes à garantir un acheminement sûr et sans entrave de l'assistance humanitaire vers les zones affectées.

La Côte d'Ivoire tient enfin à réaffirmer son soutien à la MANUSOM, à l'AMISOM et au BANUS pour le rôle indispensable qu'ils jouent en Somalie. Elle les invite à renforcer leur coopération avec les autres partenaires internationaux présents sur le terrain, en vue d'appuyer les efforts du Gouvernement en faveur de la restauration de la paix et la stabilité en Somalie.

**M. Ndong Mba** (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Qu'il me soit permis de remercier M. James Swan, Représentant spécial du Secrétaire général, M. Francisco Caetano José Madeira, Représentant spécial du Président de la Commission de l'Union africaine, M<sup>me</sup> Pramila Patten, Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit armé, et M<sup>me</sup> Amina Arale, Directrice exécutive du Somali Women Development Centre, pour leurs exposés, leur engagement, leur travail et leur énergie au service de la Somalie et des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Je saisis également cette occasion pour souhaiter la bienvenue à l'Ambassadeur de la Somalie auprès de l'Organisation des Nations Unies, M. Abukar Dahir Osman.

La Somalie est en train de reconstruire un État qui, au terme de deux années de transition pacifique du pouvoir, fait des progrès significatifs dans les domaines politique, économique et sécuritaire grâce au programme de développement du Gouvernement du Président Mohamed Abdullahi Mohamed Farmajo. L'appui de son peuple et des pays de la région, ainsi que celui de l'ONU, de l'Union africaine, de l'Autorité

intergouvernementale pour le développement et d'autres acteurs internationaux ont été très importants pour accélérer ce processus important et délicat.

La Guinée équatoriale se félicite des efforts déployés par la communauté internationale pour instaurer la paix et la stabilité en Somalie et pour contrer et dépasser les politiques dilatoires et les menaces terroristes constantes qui cherchent à inverser ce processus.

Si de bonnes relations entre les États membres de la fédération et le Gouvernement fédéral somalien sont importantes pour relever les défis auxquels le pays reste confronté, elles sont indispensables pour mettre en œuvre les projets de développement conjoints. Depuis la fin de l'année dernière, les rapports du Secrétaire général rendent compte d'un climat d'éloignement entre ces deux niveaux de gouvernement, situation qui n'est toujours pas surmontée à ce jour, compromettant ainsi certains des progrès réalisés sur des questions telles que les élections fédérales, le renforcement de la sécurité et l'allègement de la dette. À cet égard, nous exhortons les parties prenantes à se mobiliser dans un esprit de consensus et de coopération, et à faire tout leur possible pour accélérer, à titre prioritaire, les délibérations politiques sur les questions clefs.

Nous nous félicitons que les Présidents de la Chambre du peuple et de la Chambre haute aient annoncé la reprise de la coopération entre ces deux chambres du Parlement fédéral, après une scission de sept mois. Cela a permis d'autres développements positifs dans le cadre du processus politique global en Somalie.

S'agissant des processus électoraux qui auront lieu cette année dans les États membres de la fédération, nous exhortons toutes les parties concernées à en garantir la transparence et à s'abstenir de recourir à la violence. De même, nous encourageons les autorités compétentes à assurer une large participation des femmes dans ces élections. Nous faisons la même requête pour les élections législatives de 2020 et 2021, car associer les femmes à tous les organes décisionnaires en Somalie permettra de mieux consolider le processus de relèvement de l'État.

Avant de terminer, je tiens à dire toute notre préoccupation face à la série d'attaques perpétrées à Mogadiscio et dans d'autres régions du pays par les Chabab et par certaines factions de l'État islamique d'Iraq et du Levant. Nous condamnons avec force ces attaques odieuses et réaffirmons notre appui ferme et

solidaire au peuple et au Gouvernement somaliens dans leur lutte contre la menace que fait peser le terrorisme sur leur pays.

Pour terminer, la délégation de la Guinée équatoriale dit toute sa confiance à l'action entreprise par l'ONU en Somalie. Nous sommes convaincus que l'intervention collective opposée aux menaces terroristes et à l'instabilité politique en Somalie doit être robuste et cohérente. La communauté internationale doit continuer à renforcer sa coopération en vue de la mise en œuvre intégrale du dispositif de sécurité nationale sur l'ensemble du territoire somalien, afin que, dans un avenir très proche, les forces de sécurité somaliennes puissent assumer la pleine responsabilité du maintien de la sécurité du pays et de son peuple.

**M. Wu Haitao** (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine remercie de leurs exposés M. Swan, Représentant spécial du Secrétaire général, M. Madeira, Représentant spécial du Président de la Commission de l'Union africaine pour la Somalie, M<sup>me</sup> Patten, Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, et M<sup>me</sup> Arale, Directrice exécutive du Somali Women Development Centre.

Située dans la Corne de l'Afrique, la Somalie occupe un emplacement stratégique important. Le maintien de la paix et de la stabilité dans le pays joue un rôle clef pour la paix et le développement de l'Afrique tout entière. Selon le dernier rapport du Secrétaire général (S/2019/661), ces trois derniers mois, le Gouvernement fédéral somalien s'est activement employé à la reconstruction nationale, progressant sur les plans politique, économique et de la sécurité. En ce moment, il prépare activement les élections législatives de 2020.

Dans l'ensemble, néanmoins, la situation en Somalie reste relativement complexe et la paix et la stabilité continuent de se heurter à des difficultés. La communauté internationale doit continuer à suivre de près la situation en Somalie et s'employer à apporter son aide.

Je voudrais faire les observations suivantes. Premièrement, nous devons continuer à aider la Somalie à renforcer sa capacité de gouvernance. Dans le respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de la Somalie, la communauté internationale doit contribuer l'amélioration du mécanisme fédéral, au renforcement des liens entre le Gouvernement

fédéral et les États membres de la fédération et à une révision en bonne et due forme de la Constitution. Dans un esprit de coopération, les États membres de la fédération somalienne doivent pleinement respecter et préserver l'autorité du Gouvernement fédéral et œuvrer conjointement à la paix, à la stabilité et au développement du pays.

Deuxièmement, nous devons continuer d'aider la Somalie à renforcer ses capacités en matière de sécurité. Tous les partenaires internationaux doivent renforcer leur coordination et générer des synergies pour aider le Gouvernement somalien à mettre méthodiquement en œuvre le plan de transition somalien de sorte de transférer, à terme, les tâches de sécurité dont s'acquitte la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) aux forces de sécurité somaliennes. L'ONU et la communauté internationale doivent apporter un appui financier stable, prévisible et durable à l'AMISOM, afin d'aider les pays qui lui fournissent des contingents à renforcer leurs capacités pour pouvoir lutter plus efficacement contre le terrorisme.

Troisièmement, nous devons continuer d'intensifier notre appui à l'aide humanitaire et au développement socioéconomique en Somalie. Cette année, en raison des effets des changements climatiques, des guerres et des conflits, la situation humanitaire dans le pays s'est détériorée et l'aide humanitaire internationale présente de graves lacunes. La Chine invite la communauté internationale à accroître encore son aide humanitaire et à aider la Somalie à réaliser son développement socioéconomique national, ce qui lui permettra de remédier aux causes profondes du conflit et d'assurer sa stabilité à long terme.

Depuis son déploiement, la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM) joue un rôle clef dans le maintien de la paix et de la stabilité en Somalie. La Chine apprécie ses efforts et continuera d'appuyer le Représentant spécial et la MANUSOM tandis qu'ils remplissent leur mandat.

La Chine a toujours appuyé les efforts de la Somalie pour instaurer la paix et le développement. Elle a participé activement au processus de paix en Somalie et a joué un rôle positif dans la promotion d'un règlement politique de la question somalienne. En juin, pour aider le Gouvernement somalien à faire face à la crise alimentaire, la Chine a fait parvenir à la Somalie une cargaison d'aide alimentaire. La Chine continuera d'appuyer le processus de reconstruction nationale en Somalie et de jouer un rôle constructif dans l'instauration

de la paix, de la stabilité et du développement en Somalie et dans la Corne de l'Afrique.

**M. Singer Weisinger** (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : Nous voudrions remercier tous les intervenants des exposés instructifs qu'ils ont présentés aujourd'hui.

Nous saluons les efforts déployés par le Président Farmajo et les dirigeants des États membres de la fédération pour reprendre le dialogue. Toutefois, nous notons avec préoccupation que les tensions et l'impasse politique entre ces acteurs persistent. Nous comprenons que sortir de cette impasse doit être l'objectif prioritaire pour appuyer le processus national de réconciliation en cours dans la société somalienne.

En outre, nous sommes profondément préoccupés par l'instabilité des conditions de sécurité en Somalie, et nous condamnons les attaques perpétrées par le groupe terroriste des Chabab au moyen d'engins explosifs improvisés placés dans des véhicules.

Nous nous félicitons des progrès accomplis dans le processus de révision constitutionnelle, et nous exhortons les acteurs à continuer de consentir les efforts nécessaires pour faire en sorte que cette révision soit inclusive et transparente et qu'elle garantisse la participation des femmes aux processus politiques dans toute la Somalie.

Nous saluons l'intervention de M<sup>me</sup> Arale, qui a parlé du rôle des femmes somaliennes dans le règlement des conflits. Nous sommes convaincus qu'investir dans les filles et les femmes en Somalie crée un effet domino aux multiples bénéfiques, non seulement pour elles-mêmes, mais aussi pour leurs familles et leurs communautés. Il faut accroître la participation des femmes dans les différents domaines de la vie publique et politique. L'introduction dans le projet de loi électorale d'un système de quotas exigeant un minimum de 30 % de femmes sur les listes des partis politiques en Somalie est une avancée que nous espérons voir se concrétiser une fois que cette loi aura été promulguée. La représentation des femmes dans le système politique est essentielle pour promouvoir le développement socioéconomique.

Nous nous félicitons des progrès réalisés dans les préparatifs techniques des élections, et nous soulignons la nécessité de progresser encore sur le plan juridique en vue des élections de 2020 et 2021. Nous exhortons le Gouvernement fédéral et les États membres de la fédération à tout mettre en œuvre pour trouver un consensus sur un cadre politique permettant de traiter

les questions électorales clefs. S'agissant des élections dans le Djoubaland, nous appelons tous les acteurs à parvenir à un accord sur un processus électoral unique, qui soit crédible, inclusif, équitable et pacifique.

Les effets des changements climatiques représentent toujours un défi pour la Somalie. En plus des vulnérabilités existantes et du manque de résilience des communautés, les pluies saisonnières ont provoqué une augmentation inquiétante des besoins humanitaires dans le pays, où l'aide humanitaire est nécessaire pour survivre. L'insécurité alimentaire, causée en grande partie par des conditions climatiques défavorables et par la perte de récoltes et de bétail, a augmenté de près de 30 % par rapport aux projections faites en février. Le manque d'accès à l'eau potable et la hausse du nombre de personnes déplacées ont entraîné une détérioration de la situation humanitaire à un moment où les organismes humanitaires ont dû réduire leurs activités faute de ressources suffisantes. À cet égard, nous exhortons la communauté internationale à redoubler d'efforts en matière de coopération, et nous invitons celles et ceux qui en ont les moyens à contribuer au Plan d'aide humanitaire pour la Somalie en vue de répondre aux besoins humanitaires urgents dans le pays.

Enfin, je voudrais souligner et saluer le rôle que jouent le Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie, la Mission de l'Union africaine en Somalie et la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie, ainsi que tous les acteurs qui prêtent main forte à la Somalie afin d'instaurer une paix et une stabilité durables et pérennes dans le pays.

**M. Syihab** (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord m'associer aux autres orateurs pour remercier de leurs exposés très complets et instructifs le Représentant spécial du Secrétaire général, M. James Swan, le Représentant spécial pour la Somalie du Président de la Commission de l'Union africaine et Chef de la Mission de l'Union africaine en Somalie, M. Francisco Madeira, la Représentante spéciale du Secrétaire général, M<sup>me</sup> Pramila Patten, et M<sup>me</sup> Amina Arale. Ma déclaration portera essentiellement sur les trois points suivants : la situation politique, les conditions de sécurité et la situation humanitaire.

Premièrement, je tiens à féliciter le Gouvernement somalien de sa détermination à mener à bien son vaste programme de réformes. Nous nous félicitons des progrès accomplis dans la préparation des élections inclusives de 2020 et 2021, dans la promotion de la réconciliation nationale et dans l'allègement de la dette de la Somalie. À

cet égard, nous convenons avec le Représentant spécial Swan que la prochaine réunion du Forum de partenariat sur la Somalie, qui se tiendra en octobre, sera l'occasion pour la Somalie et ses partenaires internationaux de définir des domaines d'action prioritaires concernant l'édification de l'État d'ici à 2020. Des évolutions encourageantes sont également notables au sein du Parlement fédéral, les deux chambres ayant annoncé la reprise de leur coopération.

Néanmoins, la Somalie continue de se heurter à des difficultés persistantes sur de multiples fronts, dont beaucoup exigent l'engagement constant de la communauté internationale. Dans l'intervalle, nous ne devons pas laisser l'impasse politique entre le Gouvernement fédéral et les États membres de la fédération mettre en péril les progrès durement obtenus. Les deux parties doivent engager un dialogue soutenu et constructif afin de surmonter les différends qui subsistent entre elles et d'accélérer les progrès dans les principaux processus politiques. Tout différend, y compris sur le processus électoral régional, doit être réglé de manière pacifique.

Ma délégation réitère son appui à la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM) dans la promotion d'un règlement politique inclusif dirigé par le Gouvernement somalien et dans la fourniture de conseils aux fins des efforts de consolidation de la paix et d'édification de l'État. Nous sommes heureux de constater que le Gouvernement somalien et la MANUSOM entretiennent des relations de collaboration, conformément à leur engagement mutuel de renforcer la coopération.

Deuxièmement, la menace constante des Chabab, notamment l'utilisation accrue d'engins explosifs improvisés et d'autres attaques asymétriques, reste le plus grave problème de sécurité en Somalie. Ma délégation condamne les attaques perpétrées récemment par les Chabab. Nous jugeons très préoccupant que les Chabab sont toujours en mesure de recruter, de former et de déployer des combattants, tout en levant des fonds considérables. Nous ne saurions trop insister sur le maintien de la présence de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et sur la nécessité d'un financement prévisible et durable.

Nous sommes conscients des progrès réalisés grâce aux opérations conjointes menées par l'Armée nationale somalienne et l'AMISOM dans le Bas-Chébéli, notamment la saisie et la création de bases opérationnelles avancées et les efforts de stabilisation dans les zones

libérées. Il est essentiel de fournir plus rapidement une aide internationale, et ce de manière coordonnée, afin d'appuyer la constitution de forces et de mettre sur pied des forces de sécurité somaliennes bien formées et bien équipées, qui soient en mesure de reprendre les rôles du secteur de la sécurité. Nous attendons avec intérêt l'évaluation conjointe Union africaine-ONU de la menace, conformément à la résolution 2472 (2019), pour affiner le plan de reconfiguration de l'AMISOM.

Troisièmement, les efforts visant à promouvoir la paix et la stabilité en Somalie s'inscrivent dans le contexte d'une situation humanitaire préoccupante et d'une pénurie de ressources. Près d'un tiers de la population a besoin d'aide humanitaire. 2,2 millions de personnes en situation d'insécurité alimentaire aiguë. Avec une population de 2,6 millions de déplacés, la Somalie fait partie des pays qui comptent le plus grand nombre de personnes déplacées sur son territoire. L'aide humanitaire est une tâche immense mais essentielle. Pourtant, le Plan d'aide humanitaire pour la Somalie pour 2019 n'est financé qu'à hauteur de 40 %. Nous appelons la communauté internationale à accroître ses contributions. L'environnement dans lequel opèrent les acteurs humanitaires en Somalie continue d'être difficile et dangereux. Toutes les parties doivent respecter le droit international humanitaire, protéger les civils et permettre l'accès à l'aide humanitaire.

Je voudrais également souligner que nos efforts collectifs doivent toujours viser à sauver des vies humaines. À cet égard, nous saluons les efforts déployés par la Représentante spéciale Patten pour coopérer avec les autorités nationales et les autres parties prenantes en vue d'aider le Gouvernement somalien à élaborer un plan d'action national visant à mettre fin à la violence sexuelle dans le conflit.

Je voudrais terminer en réaffirmant la solidarité de l'Indonésie avec nos frères et sœurs somaliens dans leur quête de paix et de stabilité, ainsi que notre respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Somalie. Nous rendons un hommage appuyé à la MANUSOM, au Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie, à l'AMISOM et à tous les acteurs qui œuvrent en faveur de la paix et de la stabilité en Somalie.

**M<sup>me</sup> Gueguen** (France) : Je remercie nos intervenants et intervenantes pour leurs présentations très éclairantes. Je souhaiterais en particulier féliciter le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Swan, pour ses débuts en Somalie et lui réaffirmer tout le soutien de la France. Je souhaiterais également remercier la

Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, M<sup>me</sup> Patten, pour sa visite en Somalie et pour ses efforts pour lutter, avec toutes les parties, contre ces violences. Inviter les représentants spéciaux en charge de questions thématiques à l'occasion de « briefings » sur une situation de conflit spécifique est une bonne pratique que nous devons répéter.

Je tiens tout d'abord à souligner que nous nous réjouissons de l'attitude coopérative adoptée par les autorités fédérales somaliennes avec le nouveau Représentant spécial. Nous souhaitons que ces bonnes relations se poursuivent et permettent d'aborder tous les sujets, notamment ceux liés au respect des droits de l'homme et à l'état de droit. Nous souhaitons également que ces bonnes relations puissent s'étendre à toutes les entités onusiennes et notamment au Groupe d'experts du Comité de sanctions. Je souhaiterais maintenant revenir sur trois points.

Tout d'abord, concernant la situation politique en Somalie, la France demeure préoccupée par le blocage des relations entre le Gouvernement fédéral somalien et les États membres de la fédération, blocage qui constitue un obstacle majeur à l'aboutissement de chantiers cruciaux pour la paix durable en Somalie. Je pense notamment, primo, à la préparation et la tenue des élections de 2020-2021; secundo, au processus de révision constitutionnel et au nécessaire accord sur le partage des pouvoirs et des revenus issus des ressources naturelles; tertio, à la mise en œuvre du plan de transition sécuritaire; et quarto, à la mise en œuvre de l'architecture nationale de sécurité et à l'intégration des forces régionales dans l'Armée nationale somalienne. Il est donc urgent que ce dialogue puisse reprendre.

La France est par ailleurs préoccupée par les tensions autour du processus électoral qui doit débiter demain au Djoubaland, malgré les tentatives de médiation du Représentant spécial, de l'Union africaine et de l'Autorité intergouvernementale pour le développement. Dans ce contexte, nous appelons toutes les parties à faire preuve d'esprit de compromis pour parvenir à un accord sur un processus électoral unique, transparent et accepté par tous. Nous appelons également toutes les parties à ne pas recourir à la violence et à privilégier le dialogue pour résoudre leurs différends.

Concernant la situation sécuritaire – et ce sera là mon deuxième point –, la France demeure préoccupée par la fréquence des attaques des Chabab, notamment à Mogadiscio. Dans ce contexte, nous saluons les

opérations menées par l'Armée nationale somalienne dans le Bas-Chébéli, avec le soutien de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), et qui ont permis de reprendre des villes clés aux Chabab. Nous encourageons également les autorités fédérales somaliennes à intensifier leurs efforts en matière de génération de forces afin de pouvoir poursuivre ces opérations mais aussi accélérer la mise en œuvre du plan de transition sécuritaire de l'AMISOM vers les forces de sécurité somaliennes.

Concernant l'AMISOM, la France demeure attentive au respect des échéances fixées par la résolution 2472 (2019), adoptée en mai dernier, notamment au respect de la baisse du plafond de troupes de 1 000 personnels militaires d'ici au 28 février 2020. Si nous considérons que la reconfiguration de l'AMISOM doit être progressive et se faire dans les zones les plus stables du pays, nous estimons essentiel que les décisions du Conseil de sécurité soient respectées. C'est aussi la volonté exprimée par les Somaliens. Le plan de transition qu'ils ont élaboré leur permettra de prendre à terme leur destinée en main.

Par ailleurs, l'Union européenne entend poursuivre son appui à l'AMISOM, compte tenu de son rôle important pour la sécurité de la Somalie, avec un soutien financier significatif de 400 millions d'euros pour la période 2019-2020 ainsi qu'un soutien de 20 millions d'euros au profit des forces de sécurité somaliennes. Néanmoins, nous continuons de considérer que ce soutien doit s'inscrire dans le contexte de la transition et dans le cadre d'engagements mutuels que chaque partie doit respecter. De manière générale, l'Union européenne ne peut pas continuer à financer seule les primes des soldats de l'AMISOM. Le Conseil de sécurité doit donc envoyer un message clair aux autres partenaires de la Somalie sur la nécessité de contribuer au financement de l'AMISOM.

Enfin, la situation humanitaire, le respect des droits de l'homme et la lutte contre les violences sexuelles continuent d'être des motifs de préoccupation – et ce sera là mon troisième et dernier point. Nous sommes préoccupés par la situation humanitaire en Somalie, qui s'est aggravée à cause de la sécheresse qui frappe le pays. Cette situation témoigne encore une fois de l'importance que nous devons continuer d'accorder à l'impact du changement climatique en Somalie et dans la Corne de l'Afrique.

Nous sommes par ailleurs gravement préoccupés par la persistance de nombreuses violations des droits de

l'homme et violences sexuelles commises en Somalie. Dans ce contexte, nous soulignons toute l'importance de la coopération entre les différents ministères somaliens pour que la justice puisse être rendue, qu'elle soit accessible et qu'une assistance soit apportée aux victimes. Nous appelons également l'ensemble des responsables locaux et religieux à s'engager afin que la loi sur les crimes sexuels soit adoptée et effectivement mise en œuvre sur l'ensemble du territoire.

Pour conclure, je souhaiterais réaffirmer que la stabilisation et le retour d'une paix durable en Somalie au bénéfice de l'ensemble des Somaliennes et des Somaliens demeurent une priorité pour la France.

**M. Ugarelli** (Pérou) (*parle en espagnol*) : Nous nous félicitons de la tenue de la présente séance et remercions les intervenants de leurs exposés importants. Nous saluons également M. James Swan et lui souhaitons plein succès dans ses travaux, dont nous espérons qu'ils marqueront le début d'une nouvelle étape de coopération entre le Gouvernement fédéral somalien et l'ONU.

D'emblée, nous réaffirmons notre conviction selon laquelle seule une coopération et une coordination étroites entre le Gouvernement fédéral somalien, les États membres de la fédération, l'Union africaine, l'ONU et les autres partenaires internationaux nous permettront d'atteindre les objectifs prioritaires fixés pour la Somalie. C'est pourquoi nous appelons le Gouvernement fédéral somalien et les États membres de la fédération à résoudre les questions en suspens par le dialogue. Le pays ne peut pas perdre un temps précieux et a besoin du consensus et de la coopération des deux niveaux de gouvernement afin d'avancer sur des questions fondamentales pour l'édification d'un État fédéral, telles que les élections fédérales, la sécurité et l'allègement de la dette.

Nous saluons les efforts déployés par le Parlement fédéral pour faire avancer le programme législatif, et nous nous félicitons de la reprise de la coopération entre la Chambre haute et la Chambre basse. Dans ce même esprit, nous les appelons à accélérer leurs efforts pour faire avancer le processus électoral fédéral. Nous soulignons que, dans une large mesure, le succès des élections dépendra du consensus auquel parviendront le Gouvernement fédéral et les États membres de la fédération sur le cadre politique et les questions clés pour les prochaines élections nationales et régionales.

À cet égard, nous encourageons les autorités de l'État et les autorités fédérales du Djoubaland à

parvenir à un consensus sur les prochaines élections de l'Assemblée de l'État et du Président de l'État afin qu'elles se déroulent de manière transparente et pacifique, en évitant des processus électoraux parallèles qui ne seraient pas reconnus. Nous soulignons également l'importance de promouvoir la participation active des femmes à la vie politique du pays. Nous espérons que les réformes engagées par le Gouvernement comprendront des dispositions relatives à la problématique hommes-femmes et que des mesures seront prises pour atteindre un quota de 30% de femmes au Parlement fédéral en 2020 et 2021.

Toutefois, le Pérou regrette que, malgré le renforcement des mesures de sécurité par le Gouvernement somalien, les Chabab restent résilients et continuent de commettre des attentats terroristes odieux au moyen d'engins explosifs improvisés. La menace qu'ils représentent ne pourra être contrée que par la coopération appropriée entre le Gouvernement fédéral et les États membres de la fédération.

Sur ce dernier point, nous voudrions souligner les progrès réalisés dans les efforts de coordination du Gouvernement fédéral et des autorités de l'État du Sud-Ouest. Il s'agit d'un modèle positif de collaboration qui, s'il était reproduit dans les autres États, permettrait aux forces somaliennes de reprendre le contrôle de la sécurité en 2021. Nous nous félicitons également du fait que la gestion financière efficace du Gouvernement somalien lui a permis de bénéficier d'un allègement de la dette par le Fonds monétaire international. Nous espérons que le plan national de développement 2020-2024 permettra à la Somalie de surmonter la pauvreté et l'insécurité alimentaire aiguë qui touche 2,2 millions de personnes.

Le Pérou note avec préoccupation la situation humanitaire délicate dans laquelle se trouvent les personnes déplacées et les communautés marginalisées en Somalie, situation qui est exacerbée par des conditions climatiques défavorables et nécessite de la communauté internationale des contributions financières urgentes et accrues.

Nous félicitons M<sup>me</sup> Pramila Patten du voyage qu'elle a effectué en Somalie en juillet pour travailler avec le Gouvernement somalien sur la question de l'élimination des violences sexuelles liées au conflit. Nous avons confiance dans la ferme volonté du Gouvernement d'élaborer un plan d'action national pour mettre fin à ce fléau.

Je voudrais terminer en soulignant le travail accompli par la Mission de l'Union africaine en Somalie, la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie et le Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie, à l'appui des efforts déployés par les autorités et le peuple somaliens pour instaurer une paix durable, malgré les difficultés et les défis qui demeurent. Nous saluons également les efforts fournis par l'Union africaine, l'Autorité intergouvernementale pour le développement et l'ONU pour créer les conditions nécessaires à l'édification de l'État en Somalie.

**M. Cooreman** (Belgique) : Je voudrais remercier les intervenants pour leur exposés éclairants sur la situation en Somalie.

J'aborderai aujourd'hui la situation politique, les questions de sécurité et enfin la situation humanitaire.

Demain, les élections doivent se tenir au Djoubaland. Ces élections présidentielles au niveau d'un État membre de la fédération offrent une opportunité pour la classe politique somalienne de démontrer sa volonté de jouer pleinement le jeu démocratique. Nous espérons un déroulement serein et transparent, et une transition du pouvoir apaisée et non-violente, quelle que soit l'issue du scrutin. Le futur président du Djoubaland devra contribuer à la relance des relations entre le Gouvernement fédéral somalien et les États membres de la fédération.

Le fédéralisme peut fonctionner, mais à condition d'être prêt au dialogue et de rester dans un esprit de coopération et une recherche constante du compromis entre le Gouvernement fédéral et les États membres. Cela signifie aussi être prêt à céder une partie du pouvoir, partager les droits et les responsabilités. Il est aussi temps d'avancer dans la préparation des élections au suffrage universel de 2020-2021. Nous appelons les instances fédérales à redoubler d'efforts pour tenir le calendrier prévu, en parvenant à un accord couvrant les questions électorales clefs avec les États membres de la fédération et en adoptant rapidement la loi électorale avec les modifications nécessaires.

Le rapport du Secrétaire général (S/2019/661) le confirme une nouvelle fois, les Chabab représentent la première menace pour la sécurité et la stabilité du pays. Les attaques terroristes ont continué d'endeuiller la Somalie. La prise en main de la sécurité par le Gouvernement, c'est-à-dire par les forces armées somaliennes, est une priorité. L'utilisation continue par les Chabab d'engins explosifs improvisés démontre la

nécessité de maintenir et mettre en œuvre l'embargo sur les armes de manière prudente et réfléchie.

Nous souhaitons voir davantage d'initiatives visant à créer les conditions d'un retrait progressif de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM). Nous remercions à cet égard l'Ambassadeur Madeira pour l'importance qu'il accorde au suivi de la transition dans les exposés qu'il présente au Conseil.

Nous rendons hommage aux hommes et aux femmes qui risquent leur vie pour la Somalie dans le cadre de l'AMISOM et déplorons les victimes des récentes attaques. Les armes ne suffisent pas pour préserver la population des dangers sécuritaires; il faut des forces armées et de police qui soient bien formées, entraînées, encadrées, avec une stratégie réfléchie et un code de conduite clair. J'ajoute que pour réussir la réforme du secteur de la sécurité, il faut une coordination entre tous les acteurs de ce secteur, y compris internationaux.

Le sort de la population somalienne continue d'être au centre de nos préoccupations : 5,4 millions de personnes en besoin d'aide humanitaire, dont plus de 2,6 millions de déplacés - y compris 220 000 nouveaux déplacés au cours du premier semestre de cette année. La Somalie est en outre particulièrement sensible aux chocs climatiques. Les sécheresses sont de plus en plus fréquentes et entament la résilience de la population.

La question de la violence sexuelle dans les conflits et le sort de dizaines de milliers de femmes et de filles victimes de cette pratique barbare reste une des préoccupations majeures de la Belgique. Nous préconisons une approche centrée sur la victime et la nécessité de progresser davantage dans la responsabilisation des auteurs de violences sexuelles, comme souligné par la résolution 2467 (2019). Justice doit être rendue pour ces crimes. Nous défendons une incorporation explicite de la violence sexuelle comme critère de désignation dans les régimes de sanctions. Il est encourageant que le Gouvernement fédéral somalien se soit engagé à travailler à un nouveau plan d'action national et nous l'invitons à y associer les États membres de la fédération.

Pour terminer, je voudrais féliciter le Représentant spécial Swan pour la manière dynamique dont il a entamé les premières semaines de son mandat. Les prochains mois s'annoncent complexes et la Somalie a tout à gagner d'une coopération pleine et sincère avec le Représentant du Secrétaire général. Nous lui accordons toute notre confiance.



**M. Repkin** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions M. James Swan, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie, de son exposé détaillé sur l'évolution de la situation dans le pays. Nous remercions également de leurs exposés M<sup>me</sup> Pramila Patten, Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit; M. Francisco Madeira, Représentant spécial pour la Somalie du Président de la Commission de l'Union africaine et Chef de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), et M<sup>me</sup> Amina Arale.

Nous convenons que la situation politique en Somalie demeure fragile. Les relations entre Mogadiscio et les États membres de la fédération sont complexes. La situation est également compliquée par le conflit interclaniques dans certains États et par le début du cycle électoral. Les élections générales prévues pour 2020-2021 constituent également un défi de taille pour le pays. Nous sommes particulièrement préoccupés par les activités du groupe terroriste des Chabab. Ils continuent de contrôler de vastes étendues du pays et représentent une menace aussi pour la région. Au Kenya, les terroristes ont pratiquement réussi à créer une cellule indépendante à part entière. Les embuscades tendues par les Chabab et leur emploi des engins explosifs improvisés nous préoccupent également. Notre délégation avait expressément demandé que la Directrice du Service de la lutte antimines de l'ONU fasse un exposé distinct à la séance d'aujourd'hui sur la menace que représentent ces engins en Somalie. Nous regrettons qu'elle n'ait pas été en mesure de répondre à notre demande.

Nous nous félicitons des succès remportés par les opérations militaires conjointes des forces armées somaliennes et de l'AMISOM contre les Chabab dans le Bas-Chébéli. Ces activités doivent se poursuivre. Nous estimons que, pour mettre fin à la menace terroriste, il est nécessaire d'œuvrer de concert à la mise en place d'un dispositif national de sécurité unifiée. L'objectif principal est d'assurer le transfert progressif, aux Somaliens eux-mêmes, des responsabilités en matière de sécurité nationale. Nous sommes convaincus que ce processus sera mené à bien dans le respect des plans existants, et espérons qu'il tiendra compte de l'évolution de la situation sur le terrain.

L'AMISOM continue de jouer un rôle clef dans les efforts visant à remédier aux problèmes de sécurité. Sa reconfiguration doit aller de pair avec la mise en place de structures militaires et policières somaliennes.

La réduction des effectifs de soldats de la paix africains dans les conditions actuelles est non seulement contre-productive mais dangereuse.

Nous devons également nous pencher sur la situation humanitaire dans le pays. Nous notons avec préoccupation que l'absence de précipitations et les déplacements forcés de population ont encore aggravé la situation dans la région ces derniers mois. Malgré toutes les difficultés, nous constatons également les tendances encourageantes qui marquent le processus d'édification de l'État somalien. Nous saluons les efforts déployés par Mogadiscio pour établir des ponts avec les États membres de la fédération.

La réforme constitutionnelle a connu de grands progrès. Des avancées ont aussi été réalisées dans le processus de réconciliation à Galmudug et dans l'État du Sud-Ouest. On observe également un regain de coopération entre les deux chambres du Parlement. En outre, la dynamique positive est maintenue en ce qui concerne la mise en place du cadre juridique destiné au prochain cycle électoral. Le secteur financier et économique est, dans les faits, en pleine restructuration lui aussi.

Pour terminer, nous tenons à souligner que lutter efficacement contre les défis que je viens d'énumérer ne sera possible que dans le strict respect de la souveraineté somalienne et si les acteurs extérieurs ne font pas ingérence dans les affaires intérieures du pays. Nous espérons que ce sont ces principes qui guideront le travail du nouveau Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie. À cet égard, nous nous félicitons de la détermination des autorités nationales à poursuivre leur coopération fructueuse avec la présence des Nations Unies.

**M. Schulz** (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je tiens, pour commencer, à remercier les deux Représentants spéciaux du Secrétaire général, M. James Swan et M<sup>me</sup> Pramila Patten, de leurs exposés complets. J'en profite pour souhaiter une très chaleureuse bienvenue à M. Swan, qui nous rejoint pour la première fois au Conseil. Enfin, je remercie l'Ambassadeur Madeira et M<sup>me</sup> Amina Arale de leurs exposés très éclairants.

La situation en Somalie reste instable et précaire, et c'est la raison pour laquelle je ferai quelques observations, de notre point de vue, sur trois volets.

Premièrement, j'aborderai les aspects politique, sécuritaire et humanitaire. Nous nous devons de commencer en remerciant de leur travail le nouveau

Représentant spécial du Secrétaire général, James Swan, et son équipe. Nous appuyons pleinement les efforts déployés par l'ONU, ainsi que les efforts internationaux conjoints pour contribuer à la stabilisation de la Somalie. Le prochain Forum de partenariat sur la Somalie sera une bonne occasion de faire le point sur les engagements convenus mutuellement et de fixer des priorités pour les mois à venir.

Pour ce qui concerne les prochains mois, nous sommes d'accord avec l'évaluation du Représentant spécial Swan : nous devons accélérer nos efforts dans le mois qui vient pour atteindre les objectifs ambitieux fixés pour 2020-2021 et les élections législatives. Dans ce sens, il nous faut assurer une coopération constructive entre le Gouvernement fédéral somalien et les États membres de la fédération pour mener à bien le processus de révision constitutionnelle, adopter le code électoral et mettre en œuvre le programme de réforme de la sécurité. Nous pensons que les réunions de coordination doivent reprendre et avoir lieu régulièrement afin de combler les divergences restantes. Dans la perspective des élections de 2020, les processus politiques doivent rattraper leur retard.

Nous considérons que le fédéralisme est la clef d'une paix durable. Un gouvernement fédéral fort et de robustes États membres n'ont rien d'incompatible mais se soutiennent mutuellement. Comme l'ont dit de nombreux autres orateurs avant moi, nous sommes profondément préoccupés par le processus électoral dans les États membres de la fédération, en particulier dans le Djoubaland, demain. Nous sommes face à un risque élevé d'escalade des tensions, ce qui pourrait déstabiliser la région. À l'heure actuelle, nous comptons toujours deux processus distincts, mais il faut parvenir à un processus électoral unique, issu d'un accord, ce qui exige des compromis. Bien qu'il ne reste que quelques heures à peine avant que ces élections aient lieu, nous espérons toujours qu'un tel compromis puisse être trouvé.

Sur le plan de la sécurité, pour que le plan de transition en la matière soit mis en œuvre efficacement et en temps voulu, il est essentiel d'adopter une démarche intégrale prévoyant une planification et des opérations conjointes et coordonnées. En particulier – et nombreux sont ceux, parmi lesquels figure la Mission de l'Union africaine en Somalie elle-même, qui l'ont fait remarquer – la constitution et l'intégration des forces, ainsi que la formation des nouveaux policiers, sont indispensables. Cela exige l'appropriation somalienne et

l'adhésion de tous les partenaires et parties prenantes. Les progrès réalisés en amont de la mise en place de cinq bases opérationnelles avancées de la Police somalienne marquent un jalon de plus dans le renforcement du rôle de la Police somalienne et du dispositif de sécurité.

Enfin, sur le plan humanitaire, compte tenu de ce que nous avons entendu aujourd'hui, nous restons être profondément préoccupés par la situation humanitaire très difficile. Plus de 2 millions de personnes souffrent d'une grave insécurité alimentaire, et cette situation empire du fait des précipitations insuffisantes et des conflits en cours. En 2017, le Gouvernement fédéral, les États membres de la fédération, l'ONU et les organisations humanitaires, ainsi que les donateurs, avaient réussi à éviter une catastrophe humanitaire encore pire. Il reste urgent de poursuivre ces efforts.

Deuxièmement, en quelques mots, après l'exposé de la Représentante spéciale Patten, nous nous félicitons vivement de sa visite en Somalie. Comme l'indique le rapport du Secrétaire général (S/2019/661), le nombre de cas de violences liées au conflit signalés reste souvent inférieur à la réalité dans l'ensemble de la Somalie, en raison notamment de facteurs culturels et sociaux et de la faible disponibilité des services de police et de justice. L'accès à la justice et le renforcement de capacités respectives au sein des institutions somaliennes sont donc essentiels pour faire appliquer le principe de responsabilité. Conformément à la résolution 2467 (2019), celles et ceux qui en ont réchappé doivent être au centre de tous les efforts, et leur assurer des soins médicaux et psychologiques, des possibilités de participer à la vie économique et une protection juridique sont quelques-uns des aspects clefs de cette démarche. Pour prévenir et combattre activement la violence sexuelle, il demeure essentiel d'identifier et de contrecarrer les inégalités de genre, qui sont une cause profonde et un moteur de la violence sexuelle. Nous appelons le Gouvernement somalien à promouvoir l'égalité de genre et à veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement à la mise en œuvre du plan de transition, ainsi qu'au processus électoral en cours.

Sur une note plus positive avant de conclure, nous nous félicitons vivement de l'engagement pris par le Gouvernement somalien de collaborer avec l'ONU et le Bureau de la Représentante spéciale pour élaborer un nouveau plan d'action national visant à mettre fin aux violences sexuelles commises en période de conflit.

Troisièmement, enfin, je voudrais m'associer moi aussi à ceux qui engagent les autorités somaliennes

à coopérer avec le Groupe d'experts des Nations Unies pour remédier aux manquements qui émaillent l'application du régime des sanctions.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante de la Pologne.

Je tiens tout d'abord à remercier les intervenants d'aujourd'hui pour leurs exposés très complets. Puisque c'est la première fois que le Conseil de sécurité entend un exposé de M. Swan en sa qualité de Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie, je lui souhaite la bienvenue dans ses nouvelles fonctions et lui présente tous mes vœux de succès.

La Pologne se félicite que les deux chambres du Parlement fédéral somalien aient repris leur coopération, et attend avec intérêt que les travaux progressent sur plusieurs textes de loi, notamment le projet de loi électorale. Nous restons cependant préoccupés par l'impasse politique persistante entre le Gouvernement fédéral et les États membres de la fédération. Nous sommes convaincus que les prochains processus politiques – s'ils sont menés de manière transparente et consensuelle – peuvent contribuer à rétablir un dialogue constructif entre le Gouvernement et les autorités régionales, dans l'intérêt de la population somalienne. Nous continuons de souligner que le consensus et la coopération sont nécessaires pour respecter les échéances de réformes cruciales.

Dans ce contexte, je voudrais souligner une fois de plus qu'il est crucial de veiller à l'ouverture politique et à une participation concrète des femmes et des jeunes dans les processus politiques en Somalie. La Pologne condamne avec la plus grande fermeté les actes de violence sexuelle et fondée sur le genre. Nous nous félicitons de l'approche constructive adoptée par le Gouvernement somalien pour remédier aux violences sexuelles liées au conflit, ainsi que de sa volonté de collaborer avec la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, M<sup>me</sup> Patten, pour élaborer un nouveau plan d'action national visant à mettre un terme aux violences sexuelles commises en période de conflit.

Nous sommes profondément préoccupés par le nombre croissant d'attaques perpétrées par les Chabab en Somalie et par l'utilisation accrue d'engins explosifs improvisés. Nous jugeons nécessaire de remédier aux menaces posées par les engins explosifs d'une manière

globale et de réfléchir au lien crucial qui existe entre les activités de lutte antimines et la paix et la sécurité. Nous estimons que la communauté internationale doit intensifier ses efforts pour lutter contre le trafic et le détournement illicite de précurseurs chimiques par les Chabab.

La Pologne demeure vivement préoccupée par la situation humanitaire catastrophique en Somalie et par le fait qu'à l'heure actuelle, plus de 5 millions de personnes sont touchées par la sécheresse et les conflits et ont besoin de toute urgence d'aide humanitaire en Somalie. Ce sont les enfants qui souffrent le plus de la sécheresse, qui entraîne une augmentation de la malnutrition, des maladies et des déplacements, ce que nous trouvons particulièrement inquiétant.

Je voudrais terminer en exprimant la reconnaissance de la Pologne aux acteurs du système des Nations Unies et de la Mission de l'Union africaine en Somalie de leurs efforts et de leurs sacrifices quotidiens.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil.

Je donne la parole au représentant de la Somalie.

**M. Osman** (Somalie) (*parle en anglais*) : Puisque c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence, Madame la Présidente, permettez-moi, au nom de ma délégation, de vous féliciter sincèrement de votre excellente conduite des travaux du Conseil de sécurité pour le mois d'août. Je tiens également à féliciter votre prédécesseur, le représentant du Pérou, pour son activité lorsqu'il présidait le Conseil en juillet. Je remercie, au nom du Gouvernement fédéral somalien, les intervenants, en particulier le Représentant spécial du Secrétaire général, l'Ambassadeur James Swan, de son premier exposé au Conseil de sécurité.

Je voudrais tout d'abord réitérer l'engagement de la Somalie à coopérer avec la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie afin qu'elle puisse s'acquitter de son mandat, ainsi que notre gratitude au personnel de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) pour ses services. Nous voulons également remercier le Représentant spécial pour la Somalie du Président de la Commission de l'Union africaine et Chef de la Mission de l'Union africaine en Somalie, l'Ambassadeur Madeira, de son exposé d'aujourd'hui.

C'est avec grand plaisir que le Gouvernement fédéral somalien souhaite à M. Swan un bon retour en Somalie. Le fait que M. Swan ait un rapport de longue

date avec mon pays lui donne une perspective précieuse sur les événements en cours et l'évolution de la situation en Somalie, notamment des progrès accomplis. Il est inévitable que nous mettions tous l'accent sur les tâches et les défis les plus urgents qui se présentent, mais, alors que nous débattons aujourd'hui de questions d'importance immédiate, j'encourage le Conseil à les examiner à la lumière des progrès constants réalisés par la Somalie sur la voie de la réédification de l'État.

Je saisis également cette occasion pour remercier la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, M<sup>me</sup> Pramila Patten, de son exposé et de sa visite en Somalie. En outre, je voudrais exprimer notre gratitude à M<sup>me</sup> Amina Arale pour son exposé.

Un État n'est fort qu'à condition que sa population le soit. Au cours de la période considérée, la Somalie a fait preuve de la résilience et de la détermination nécessaires pour concilier les divergences. L'État de Galmudug – l'un des États membres de la fédération – était jusqu'à une date récente divisé entre deux administrations dans deux villes cherchant à diriger une population divisée, avec des groupes armés indépendants assurant la sécurité. Grâce à l'engagement soutenu et inclusif du Gouvernement fédéral, l'État est désormais un exemple de ce que nous espérons réaliser dans toute la Somalie.

Le Premier Ministre Hassan Ali Khayre, de nombreux membres du Cabinet et les chefs et responsables des forces de sécurité ont passé près de six semaines à Galmudug. Durant leur visite, ils se sont entretenus avec les communautés locales, notamment des anciens, des acteurs du monde des affaires, des jeunes et des femmes. Ils ont réuni des groupes et discuté de la vision d'une Somalie unie qui profiterait à l'ensemble de son peuple.

Grâce à ces échanges, il est désormais convenu de tenir une conférence de réconciliation à l'échelle de l'État, qui commencera dans quelques jours, réunissant les 11 clans de Galmudug, en vue de tenir des élections après une période de réconciliation. Le groupe armé Ahl al-Sunna wal-Jama'a a également conclu un accord avec le Gouvernement fédéral somalien, et ses forces sont actuellement intégrées aux forces de sécurité somaliennes. Comme tous les autres membres de l'armée, ceux qui sont intégrés font l'objet d'un enregistrement biométrique, sont formés et reçoivent leur salaire directement sur leur compte bancaire personnel.

On dit que Galmudug est le cœur de la Somalie et que si la stabilité, l'unité et la prospérité y règnent, il en sera de même dans tout le pays. Non seulement ces efforts d'édification de l'État, de sécurité et de réconciliation sont vitaux pour la population de Galmudug, mais ils jettent également les bases d'une unité et d'une réconciliation similaires dans toute la Somalie.

Nous ne prétendons pas que c'est chose facile. À cet égard, il convient de se rappeler le contexte plus large et le chemin laborieux vers la stabilité où la Somalie s'est engagée. De prétendues élections se tiendront demain dans le Djoubaland, lesquelles ont été entachées de menaces, d'intimidation, de violence et d'ingérence extérieure.

Comme le Gouvernement fédéral somalien et la communauté internationale et ses partenaires l'ont clairement indiqué tout au long du processus, l'élection n'est ni crédible ni inclusive ni légale. Le Gouvernement fédéral et ses partenaires internationaux n'ont cessé de souligner ses défauts et les menaces que ce processus pourri fait peser sur le développement démocratique de la Somalie. Dès le départ, nous craignons que les méthodes et l'approche adoptées par le Président en exercice ne conduisent à un État profondément divisé, avec des communautés entières exclues du processus, et ne créent un dangereux précédent pour de futures élections en Somalie, notamment les élections fédérales qui se tiendront en 2020 et 2021. Le pire des scénarios – à Dieu ne plaise – pourrait comporter de la violence et la perte de vies humaines.

Nous réalisons des progrès notables sur la voie des élections fédérales de 2020 et 2021. Le processus d'inscription sur les listes électorales est en bonne voie, et nous sommes déterminés à faire en sorte qu'un nombre sans précédent de Somaliens aient l'occasion d'élire leurs dirigeants.

La Somalie a beaucoup à faire dans les mois à venir, avec des étapes clés à franchir sur la voie de l'édification de l'État. Il s'agit notamment de tirer parti des progrès considérables que nous avons accomplis dans le cadre du quatrième programme de référence, de travailler à atteindre un point de décision sur l'allègement de la dette, de préparer les élections de 2020, de poursuivre des opérations décisives contre les Chabab et d'achever notre processus de révision constitutionnelle. La reprise de la coopération avec les institutions financières internationales, qui ouvrira la voie à l'apurement des arriérés et à l'allègement de la dette, non seulement contribuera à la croissance

économique et à la sécurité dans le pays, mais aussi permettra de promouvoir la paix, l'unité et la cohésion.

Le Gouvernement fédéral se concentre sur ces objectifs et il est déterminé à faire en sorte que la Somalie continue de progresser régulièrement vers leur réalisation. À cette fin, nous attendons des États membres de la fédération qu'ils contribuent à l'avenir de la Somalie et qu'ils s'emploient à renforcer le fédéralisme et à favoriser la collaboration avec le Gouvernement fédéral. Comme le Secrétaire général l'indique dans son rapport (S/2019/661), sur le plan technique, le renforcement du fédéralisme est déjà bien engagé, grâce à une coopération bien conduite. Il appartient maintenant aux dirigeants de mettre de côté leurs divergences politiques et de concrétiser les jalons décisifs qui jetteront les bases socioéconomiques, sécuritaires et politiques de l'avenir de la Somalie.

La résilience de la Somalie a une fois de plus été mise à l'épreuve par l'attentat meurtrier visant l'hôtel Asasey à Kismaayo, qui a tué l'une de nos éminentes journalistes somaliennes, M<sup>me</sup> Hodan Nalayeh, et par l'attentat contre l'Administration régionale du Banaadir, où la Somalie a perdu un grand citoyen et leader, M. Abdirahman Omar Osman, maire de Mogadiscio et Gouverneur du Banaadir. Son héritage se perpétuera grâce aux nombreuses initiatives qu'il a mises en place pour offrir des possibilités aux jeunes, aux chefs d'entreprise et aux communautés de Mogadiscio.

La sécurité de Mogadiscio est l'un des objectifs des opérations menées actuellement par l'Armée nationale somalienne à la périphérie de la ville, dans le Bas-Chébéli. Grâce au soutien actif de l'AMISOM et de partenaires internationaux, l'Armée nationale somalienne a démontré sa capacité non seulement à reprendre et à libérer les villes stratégiques de Sabid, Bariirre et dernièrement, Aw Dheegle, qui étaient aux mains des Chabab, mais surtout, à en conserver le contrôle pour permettre le rétablissement de la stabilisation et de la gouvernance locale.

Outre la réalisation de ces avancées cruciales au niveau tactique, les opérations militaires facilitent la mise en œuvre d'aspects du renforcement des capacités institutionnelles inclus dans le plan de transition et le dispositif national de sécurité. Non seulement nous sommes engagés dans une planification globale, à laquelle participent l'armée, la police et des planificateurs de la stabilisation issus de tous les secteurs du Gouvernement fédéral, de l'administration régionale et des partenaires internationaux, mais aussi

nous renforçons les institutions qui appuieront nos forces de sécurité et nos Initiatives de relèvement rapide. Les opérations ont servi de véhicule à la mise sur pied d'une force, dont le premier bataillon intégré mixte constitué de recrues provenant de toute la Somalie a déjà été constitué, formé et déployé, tandis qu'un deuxième est en cours de constitution. Nous restons reconnaissants à l'AMISOM, qui est déployée aux côtés des forces de sécurité somaliennes, de l'engagement et de la bravoure dont elle fait preuve face à un ennemi pervers. Mon gouvernement tient une nouvelle fois à remercier l'Ambassadeur Francisco Madeira, Représentant spécial pour la Somalie du Président de la Commission de l'Union africaine et Chef de la Mission de l'Union africaine en Somalie, pour ses efforts indéfectibles et inlassables en faveur de la Somalie.

S'agissant de nos forces de sécurité, nous sommes actuellement engagés dans d'importantes réformes, notamment en matière de sélection, de formation systématique aux droits de l'homme, de professionnalisation et, surtout, de discipline avec l'élaboration d'un code de conduite. Le Ministère des femmes et de la promotion des droits de la personne a dirigé une formation en collaboration avec certains ministères, départements, institutions internationales et organisations de la société civile s'occupant des droits de l'homme, et facilité des programmes de formation aux droits de l'homme destinés aux agents publics, et notamment aux membres des forces de sécurité. Il s'agit là de mesures essentielles pour aborder nombre des questions soulevées dans le rapport du Secrétaire général sur la violence sexuelle liée aux conflits, concernant les agissements de l'Armée nationale somalienne et de la Police somalienne.

La sécurité est indispensable non pas comme fin en soi, mais pour améliorer la vie de tous les Somaliens. Parallèlement aux efforts que nous déployons aux niveaux politique et sécuritaire, le Gouvernement fédéral continue de raviver les institutions sociales, entre autres la santé, l'éducation, les services d'assainissement et les centres de loisir. Le Gouvernement a réussi à reprendre possession de plusieurs hôpitaux et écoles publics. Pour la première fois depuis trois décennies, des étudiants somaliens se sont présentés aux examens officiels nationaux et des étudiants de l'Université nationale somalienne ont passé avec succès leurs examens en juin, premier groupe d'étudiants dans ce cas depuis 30 ans.

J'ai exposé le développement progressif des réformes politique, économique et sécuritaire de la

Somalie. Malgré des défis majeurs et des menaces persistantes pour la sécurité, on constate une nette tendance à l'amélioration en matière de stabilité et de développement. Toutefois, les progrès réalisés demeurent fragiles, de graves problèmes persistent en ce qui concerne la protection, et les besoins humanitaires en Somalie demeurent immenses. C'est pourquoi le Gouvernement fédéral somalien déclare que toute mesure en vigueur ou proposée visant à prévenir et à combattre l'extrémisme violent en Somalie doit faire avancer, et non entraver, nos objectifs communs d'instaurer la paix, la stabilité et la sécurité de manière durable dans la région.

Les Chabab sont, depuis le 12 avril 2010, inscrits sur la liste des parties visées par le régime des sanctions du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 751 (1992) concernant la Somalie. Cette inscription avait pour but de priver le groupe de tout soutien financier et matériel à la perpétration d'attentats terroristes. Les mesures comprennent un embargo sur les armes, une interdiction de voyager et un gel des avoirs des membres du groupe, ainsi que l'interdiction de produire du charbon de bois afin que cette ressource ne puisse être utilisée pour financer des activités terroristes. L'inscription proposée des Chabab sur la liste du régime de sanctions du Comité créé par les résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les individus, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés, intervient à un moment où il est nécessaire d'accroître d'urgence l'aide humanitaire pour faire face aux chocs climatiques et à l'aggravation des besoins humanitaires dus à la sécheresse.

En vertu du régime de sanctions créé par la résolution 751 (1992), il existe une clause d'exemption pour l'accès humanitaire. On ne pouvait s'attendre à ce que la même exemption générale puisse être accordée en vertu du régime créé par la résolution 1267 (1999). L'accès humanitaire à certaines des régions les plus vulnérables du pays serait sérieusement entravé et l'acheminement de l'aide aux personnes vivant dans ces régions serait ralenti. La capacité du Gouvernement fédéral somalien, appuyé par ses partenaires, à venir en aide aux populations vulnérables en serait réduite, et cela ferait le jeu des Chabab, qui se posent en gouvernement *de facto* dans les zones où le Gouvernement fédéral

n'a qu'un accès limité. Cela découragerait également l'investissement et freinerait la croissance économique.

Le Gouvernement fédéral somalien saisit cette occasion pour réaffirmer sa condamnation de toute ingérence dans les affaires intérieures de la Somalie et met en garde contre les répercussions que de tels actes pourraient avoir, et notamment de leurs conséquences graves pour l'instabilité régionale.

La Somalie demande à tous les États de se conformer à la résolution 2625 (XXV) de l'Assemblée générale sur la « Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les États conformément à la Charte des Nations Unies », qui souligne que tous les États jouissent de l'égalité souveraine, que chaque État a le devoir de respecter la personnalité des autres États et qu'aucun État ne peut appliquer ni encourager l'usage de mesures économiques, politiques ou de toute autre nature pour contraindre un autre État à subordonner l'exercice de ses droits souverains et pour obtenir de lui des avantages de quelque ordre que ce soit. En outre, le Gouvernement fédéral somalien appelle l'attention sur les articles 53 et 54 de la Constitution de la République fédérale de Somalie, qui confère au Gouvernement fédéral somalien le pouvoir exclusif de conclure des accords internationaux avec d'autres États, notamment des traités internationaux relatifs aux frontières internationales – terrestres ou maritimes – et au contrôle de l'espace aérien du pays.

Les contours de l'État somalien commencent à s'esquisser. Il est naturel que l'on rencontre, au fil de cette évolution, des points de vue divergents et bien arrêtés. Nous encourageons tous les membres du Conseil à y voir un élément essentiel du processus d'édification de l'État. À mesure que le fédéralisme somalien se renforce et que les contours de l'État se précisent, nous exprimons notre gratitude à nos partenaires et au Conseil pour l'appui constant qu'ils nous apportent, afin que nous puissions, petit à petit, construire une Somalie plus stable et plus prospère.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur la liste. J'invite à présent les membres à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

*La séance est levée à 12 h 5.*